

DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA

D-2013/222
Bordeaux Fête le Fleuve. Grand départ de la Solitaire du Figaro 2013.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Cette année, la 8^{ème} édition de Bordeaux Fête le Fleuve consacrée à l'estuaire s'invitera sur les quais plus tôt qu'à l'accoutumée, du 24 mai au 2 juin 2013, afin d'accueillir une course mythique et prisée par tous. Amateurs et amoureux de la voile seront ainsi nombreux à Bordeaux Fête le fleuve au départ de la Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire.

L'aménagement des quais, acte majeur à l'échelle de l'agglomération, a non seulement rendu vie à un site patrimonial exceptionnel, mais redonné de la perspective, de la lumière et de l'air au centre-ville. Depuis, les Bordelais se sont réappropriés les 93 hectares de quais « jardinés » et une foule venue des quatre coins de l'agglomération et d'ailleurs s'y presse pour se promener ou se dépenser sur les espaces sportifs. La Garonne, large de 500 mètres, nous rappelle que l'Océan est à nos portes, au cœur d'un paysage urbain exceptionnel, inscrit en 2007 au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. A chaque fête, les Bordelais se rendent par milliers sur les quais pour partager des moments inoubliables.

Pour ces différentes raisons la Ville a jugé opportun d'accueillir le grand départ de cette course organisée par la société Penduick, dont le fait de s'élancer pour la première fois d'un fleuve, est exceptionnel et renforce son intérêt sportif .

Pas moins de 5 anciens vainqueurs de l'épreuve sur un total d'environ 40 concurrents s'élanceront sous le pont Jacques Chaban Delmas le samedi 1^{er} juin pour le prologue Bordeaux – Pauillac aux alentours de 15h15, alors que le départ de la première étape Bordeaux – Porto, reliant ainsi deux villes jumelées, aura lieu le dimanche 2 juin vers 13h, sur une ligne de départ située entre Pauillac et l'île de Patiras.

Les bateaux rallieront ensuite les villes de Gijon (en Espagne), Roscoff pour terminer à Dieppe.

Les droits d'entrée pour l'accueil de cette manifestation s'élèvent à 175 000 euros dont 40% constituent un investissement en communication. Cette somme a été prévue au budget 2013, budget Jeunesse, des Sports et de la vie associative - P0550003 - natana 2551- et budget Communication - P0910001 - natana 1705 et 1730

Accueillir une flotte de cette importance sur le fleuve nécessitera une extension du ponton d'honneur. Cet aménagement servira également jusqu'au mois de décembre pour faciliter la mise en service des navettes fluviales, durant les travaux sur le ponton Parlier. Il sera en effet nécessaire, pendant ces travaux, d'accueillir provisoirement les bateaux qui y sont actuellement accostés.

C'est pourquoi, cette prestation, s'élevant à 130 000 euros suite à un appel d'offre, sera assumée en partie par la Ville (dépense prévue au budget 2013 de la Direction de Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative) et en partie par la CUB. Le partenariat avec la CUB fait l'objet d'une convention spécifique.

Par ailleurs, dans un souci de développement et de synergie, la Ville a décidé de mutualiser les deux événements et par là même le village grand public ainsi que l'animation des quais à destination du grand public pendant 10 jours (feux d'artifice, concerts, performances artistiques...).

Une subvention d'équilibre de 310 000€ est prévue pour cela au bénéfice de Bordeaux Grands Evénements en charge de l'organisation de la fête du fleuve. Au Budget Primitif 2013, un montant de 250 000 euros a été voté. Il convient donc de prévoir l'inscription de 60 000 euros de crédits complémentaires. Cette subvention ne sera versée qu'à concurrence du montant nécessaire à l'équilibre des opérations portées par Bordeaux Grands Evénements, sans pouvoir excéder 310 000 €.

Accueillir cette course à Bordeaux est également possible grâce à l'engagement de la CCI qui soutiendra la Ville à hauteur de 125 000 euros : 100 000 euros permettront de mettre en place le village organisation, c'est-à-dire l'envers du décor de la course (salle de production et montage vidéo, direction de la course, salle médicale...), dans les locaux du Palais de la Bourse et 25 000 euros permettront de mettre en œuvre un programme d'animation à destination notamment des scolaires, des centres d'accueil et de loisirs et plus largement des enfants.

D'autres partenariats sont également formalisés au travers d'échanges marchandises, par exemple avec l'Office de Tourisme de Bordeaux, et le CIVB.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention avec la société Penduick, dont le projet est ci-annexé, qui prévoit les conditions d'accueil de la course à Bordeaux,
- signer la convention avec la CCIB, dont le projet est ci-annexé,
- et signer la convention avec l'Association Bordeaux Grands Evénements dont le projet est ci-annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Jean-Louis DAVID, Mr Stéphan DELAUX, Madame Sylvie CAZES, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Sarah BROMBERG et Monsieur Jean-Michel PEREZ

MME JARTY-ROY. -

M. Jean-Louis DAVID, M. DELAUX, Mme CAZES, Mme CUNY, Mme BROMBERG, M. PEREZ ne participent pas au vote.

MME PIAZZA. -

Grand départ de la Solitaire du Figaro 2013, pour la première fois d'un fleuve. Ce sera la Garonne. D'une grande ville. Ce sera Bordeaux. C'est ce que le Maire de Bordeaux vous propose.

C'est à la fois exceptionnel et cela ne va pas manquer de renforcer l'intérêt sportif de cet événement.

La Garonne nous rappelle que l'océan est à notre porte, au cœur d'un paysage urbain inscrit au Patrimoine Mondial de L'UNESCO. 93 ha de quais « jardinés » où les Bordelais aiment à se rendre par milliers pour partager des moments inoubliables.

C'est aussi pour cela que la Ville a décidé pour sa 8^{ème} édition de la Fête du Fleuve consacrée à l'estuaire, d'avancer la date et de l'associer à cette grande course du 24 mai au 2 juin organisée par la société Penduick.

1,5 km de quais transformés en village grand public avec des animations diverses : concerts, feux d'artifices et autres.

Une extension du ponton d'honneur de 200 m.

Un plateau de haut niveau. 40 à 45 marins sont attendus. 6 anciens vainqueurs, 3 doubles vainqueurs. Le plus ancien âgé de 63 ans, le plus jeune de 21 ans. Vous voyez là que ce sont deux générations qui vont se confronter. Tout l'intérêt sportif est ici présent.

Je laisse le maire en dire plus lors de sa conférence de presse demain.

Nos marins s'élanceront ensemble sous le pont Chaban Delmas le 1^{er} juin à 15 h 15 pour le prologue Bordeaux-Pauillac, alors que le départ de la première étape vers Porto, notre ville jumelée, aura lieu le dimanche 2 juin à 13 h sur une ligne de départ située entre Pauillac et l'île de Patiras.

Les droits d'entrée s'élèvent à 175.000 euros dont 40% en communication. Ils ont été prévus au budget des Sports pour l'année 2013.

L'extension du ponton, une prestation de 130.000 euros assumée par la Ville et une partie par la CUB. Celle-ci l'utilisera jusqu'au mois de décembre pour faciliter la mise en œuvre des navettes fluviales.

Une subvention de 310.000 euros est prévue au bénéfice de Bordeaux Grands Evènements en charge de l'organisation de Bordeaux Fête le Fleuve.

250.000 euros ont été votés dans le Budget Primitif. Il convient donc de prévoir 60.000 euros de crédits complémentaires.

Accueillir cette course c'est également possible grâce au grand engagement de la CCI qui soutiendra la Ville à la hauteur de 125.000 euros : 100.000 euros pour l'organisation du village dans les locaux du Palais de la Bourse et 25.000 euros pour les animations en direction des scolaires, centres d'accueil et de loisirs de notre public jeune.

Vous voyez donc un grand événement sportif qui se prépare à Bordeaux. Nous attendons pas moins de 300.000 personnes. Beaucoup de Bordelais s'en réjouissent.

Je voudrais remercier le travail considérable qui est fait par l'équipe du service des Sports, mais aussi les acteurs de la Fête du Fleuve.

Pour cela je vous propose d'autoriser le maire à signer 3 conventions, l'une avec la société Penduick pour les conditions d'accueil de la course, une autre avec la Chambre de Commerce de Bordeaux, et enfin avec l'association Bordeaux Grands Evènements dont le projet est ci-annexé.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. DELAUX

M. DELAUX. -

Monsieur le Maire, quelques mots en complément. Vous aviez décidé avant de savoir qu'on aurait la chance d'accueillir la Solitaire du Figaro de choisir comme thème cette année « Bordeaux accueille son estuaire », cette immensité qui ouvre les horizons océaniques de notre ville et qui est fait de formidables richesses patrimoniales naturelles qui enrichissent nos vignobles, le verrou de Blaye et beaucoup d'autres choses au niveau de la faune et de la flore.

Nous avons sollicité le SMIDDEST présidé par Philippe Plisson et très vite on a réussi à avoir un accord pour permettre d'amener l'estuaire jusqu'à Bordeaux et le faire découvrir non seulement aux Bordelais, mais aussi aux jeunes bordelais qui pourront visiter une très belle exposition.

Il y aura aussi tous les hommes et les femmes du fleuve qui seront mis à l'honneur à travers une exposition photographique intitulée « Chenal ».

Toujours sous l'angle culturel je voudrais souligner la présence des écrivains de la mer qui viendront chaque jour parler de leur passion et de ce monde merveilleux de la mer et des océans.

Côté entreprises nous aurons un Salon Nautique, évoqué déjà par Arielle, qui permettra à une vingtaine d'entreprises nautiques bordelaises et girondines de venir présenter leur travail et les nombreux emplois qui sont associés à leurs projets.

Et une scène, comme toujours dans nos évènements, avec une dimension culturelle et musicale : du jazz en ouverture et quelques chose de très festif avec cette association « Danse avec nous » qui permettra chaque soir de danser la « Zizouba » pour ceux qui aiment ça, sinon ils pourront aussi s'essayer à la « Salsa » ou au « Rock ».

L'association « Laurette Fugain » sera présente avec un spectacle pour sensibiliser les publics aux problèmes de la leucémie.

Nous accueillerons le groupe « Mo », un grand groupe bordelais qui fait toutes les premières des grandes stars.

Enfin en clôture nous aurons un plateau NRJ avec les vedettes du moment, que sont Christophe Maé, Zaz, ou encore Tal.

Bien sûr les feux d'artifice dont les Bordelais ne sauraient se passer pour ces événements très attendus, avec en particulier le 31 mai un feu d'artifice qui a pour but de souhaiter bon vent aux skippers. C'est un hommage qui leur sera rendu puisque le lendemain à 15 h, Monsieur le Maire, vous donnerez le départ du prologue.

Il y aura bien sûr beaucoup d'autres choses, en particulier pendant la semaine la possibilité pour les Bordelais de voir des essais, ce qu'on appelle des « runs ».

Il ne faudrait pas oublier la traversée de Bordeaux à la nage le dernier jour, le dimanche 2 juin.

Enfin beaucoup d'autres choses que vous aurez l'occasion de retrouver dans les programmes qui vous seront très bientôt communiqués.

M. LE MAIRE. -

Merci. Ça sera une belle Fête du Fleuve. Et nous avons beaucoup de chance de pouvoir accueillir le départ de la Solitaire du Figaro.

Pas d'observations ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Je vous remercie.



**Convention entre la Ville de Bordeaux
et
la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux
concernant l'accueil de la course « La Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire »
dans le cadre de Bordeaux Fête le Fleuve
Convention de participation financière**

Entre les soussignés :

- **La Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du...../...../....., reçue en Préfecture de la Gironde le/...../..... ci-après dénommée « La Ville », d'une part,

et

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux**, établissement public administratif, représentée par son Président, Monsieur Pierre GOGUET, ci-après désignée la « C.C.I.B. », d'autre part.

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

La Ville de Bordeaux accueille le village de départ de la Course à la Voile « la solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire ». Elle a décidé de donner sa pleine ampleur à l'évènement dès lors qu'il s'agit d'une compétition largement médiatisée qui valorise la vocation maritime et sportive de la ville.

Parce que des retombées économiques sont notamment attendues de cette manifestation, la Ville a sollicité la C.C.I. de Bordeaux pour qu'elle apporte son soutien à la manifestation.

La C.C.I. de Bordeaux, en tant qu'établissement public, a notamment pour mission de contribuer au développement économique et à l'attractivité des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises de la circonscription.

Elle estime que cette opération participe de l'attractivité du territoire et permet également d'apporter un soutien aux entreprises locales par une couverture médiatique renforcée par cet évènement.

Pour l'ensemble de ces raisons la Ville et la C.C.I.B. se sont rapprochées pour arrêter ce qui suit.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux à l'accueil de la Course à la voile « La Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire » à Bordeaux, en rapport avec les évènements qui se tiendront notamment au sein des locaux gérés par la SAS « Bordeaux Place de la Bourse », du 23 mai au 3 juin 2013.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention accordée par la CCIB à la ville est de :

- **VINGT CINQ MILLE EUROS TTC** (25 000 €) de participation aux dépenses d'animation et d'accueil du public supportées par la Ville ;
- **CENTS MILLE EUROS TTC** (100 000 €) maximum pour l'accueil du village organisation au sein des locaux gérés par la SAS « Bordeaux Place de La bourse ». Les parties arrêteront conjointement le décompte définitif de ce volet au vu du bilan de l'opération.

ARTICLE 3 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La Ville s'engage à employer les sommes versées conformément à la présente convention. Elle s'engage à faire apparaître le logo de la C.C.I.B. dans toutes les actions de communication officielle liées à l'évènement.

La C.C.I.B. pourra exiger la restitution des sommes versées dans le cas où les fonds ne seraient pas utilisés, ou seraient utilisés de façon non-conforme à l'objet pour lequel elles ont été attribuées, ou plus généralement en cas de non respect de la présente convention.

La Ville s'interdit en outre de reverser tout ou partie de la subvention susvisée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 4 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention s'effectuera de la manière suivante :

- **VINGT CINQ MILLE EUROS TTC** (25 000 €) à la signature de la convention ;
- le solde après validation par la CCIB d'un devis produit par la SAS « Bordeaux Place de la Bourse » lequel ne saurait excéder **CENTS MILLE EUROS** (100 000 €).

ARTICLE 5 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 6 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland - 33077 Bordeaux Cedex
- pour la CCIB, 17, place de la Bourse – 33076 BORDEAUX CEDEX

Fait à Bordeaux, le/...../.....

En trois exemplaires.

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie
de Bordeaux

Le Président,
Pierre Goguet

Pour la Ville de Bordeaux

Le Maire,
Alain Juppé



ACCUEIL DU GRAND DEPART DE LA SOLITAIRE DU FIGARO- ERIC BOMPARD CACHEMIRE

Convention entre la Ville de Bordeaux et la S.A.S. Pen Duick

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Alain Juppé agissant en sa qualité en vertu de la délibération du conseil municipal du XXX 2012

D'une part,

Et la S.A.S. Pen Duick domiciliée 43bis, rue de Cronstadt - 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce sous le N° 310 553 334, locataire-gérant représentée par son Directeur Général, Monsieur Pierre Bojic.

Ci-après dénommée « **PEN DUICK** » d'autre part,

Après avoir exposé ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique événementielle, la Ville de Bordeaux a créé en 1999 Bordeaux Fête le Fleuve. La conception, la gestion et la mise en œuvre ont été déléguées à l'association Bordeaux Grands Evénements (B.G.E.). Sa périodicité est biennale.

Dans un souci d'optimisation des ressources municipales (humaines, matérielles et financières) et également pour bénéficier de synergies positives, la Ville a souhaité que ces deux manifestations puissent se réaliser sur la base du concept de communication « Bordeaux Fête le Fleuve accueille la Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire ».

Ainsi ces deux événements se dérouleront sur le même site et aux mêmes dates. Pour renforcer cette synergie, B.G.E. assurera la fonction de « villagiste » du Village grand public de la Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire.

Pen Duick S.A.S est une société organisatrice d'événements professionnels nautiques de grande ampleur.

Sur cette base, PEN DUICK organise la 44^{ème} édition de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire. Le grand départ sera organisé à Bordeaux du 24 mai au 2 juin 2013.

Cette épreuve se déroulera en 4 étapes entre les collectivités de Bordeaux, Porto (Portugal), Gijon (Espagne), Roscoff et Dieppe avec un certain nombre de points de passage qui seront déterminés dans le règlement de la course.

Un prologue aura lieu le samedi précédent le départ de Bordeaux à Pauillac sous réserve des conditions météorologiques.

La course est réservée aux voiliers de la Classe monotype Figaro-Bénéteau 2 d'une longueur hors tout de 10m10.

L'épreuve se court en solitaire.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - ORGANISATION DE LA COURSE

La coordination et l'organisation générale de la course sont assurées par PEN DUICK.

ARTICLE 2 – PARTENAIRES DE LA VILLE ETAPE

La Ville de Bordeaux est liée par contrat à l'organisateur. Ce partenariat lui donne voix au Comité d'Organisation.

Elle a également droit à un accès libre dans tous les locaux officiels des Villes étapes. Elle pourra, en accord avec le Comité d'Organisation, réaliser des opérations publicitaires et de marquages tels que définis à l'article 5.

Pour assurer son équilibre financier de la course et sa faisabilité, l'organisateur doit trouver un ou plusieurs partenaires en plus des collectivités citées ci-dessus.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE PEN DUICK

3.1. Organisation générale

PEN DUICK s'engage à réaliser un événement nautique de grande envergure, susceptible de générer de fortes retombées médiatiques et comportant :

- Un plateau regroupant des skippers professionnels et amateurs.
- Une organisation technique garantissant le bon déroulement de la course (inscription de la course aux calendriers national et international, constitution d'un jury de course, sécurité des concurrents, comité de course).

- La prise en charge des relations avec les médias, afin d'assurer un fort retentissement de l'événement.

Elle mettra en œuvre, en particulier, les ressources nécessaires à la réalisation de cet événement :

- Prise en charge de l'ensemble de la promotion de la course auprès des skippers, des armateurs, des partenaires et de la presse.
- Prise en charge de la production d'images permettant d'assurer une bonne visualisation des partenaires, et mise en place du plan de médiatisation. Les droits d'utilisation de ces images seront cédés (hors achat d'espace) à la Ville de Bordeaux.
- Coordination de l'ensemble de l'épreuve et de ses partenaires.

Enfin, compte tenu de l'engagement de la Ville de Bordeaux sur l'édition 2013, La société Pen Duick s'engage à renouveler prioritairement sa proposition de partenariat « Ville de départ » à la Ville de Bordeaux, à un rythme bi-annuel durant 5 ans, aux conditions financières de l'édition 2013 indexées sur l'indice INSEE. La proposition sera adressée par courrier le 30 septembre au plus tard, et la Ville de Bordeaux aura 30 jours pour accepter ou décliner l'offre de partenariat.

3.2. Supports de communication

3.2.A. Accord Media

i. Le Figaro

Pen Duick s'engage :

- à publier dans Le Figaro quotidien, à l'occasion du départ de la course, une page consacrée à la Ville de Bordeaux et ses environs ;
- à offrir la possibilité à la Ville de Bordeaux d'utiliser une partie de son investissement (jusqu'à 40%), pour sa communication publicitaire dans le guide spécial Solitaire et/ ou dans Le Figaro quotidien (1 pleine page) ou le Figaro Magazine ou Le Figaro Madame (1 pleine page minimum). Le plan d'insertion publicitaire sera géré par Pen Duick en collaboration avec la régie publicitaire du Figaro (Figaro media), et devra être consommé en totalité avant le 30 juillet 2013 ;
- à publier dans une version régionale du Figaro Magazine, à l'occasion du départ de la course à Bordeaux, un reportage (12 pages minimums) consacré à la Ville et ses environs. Une de ce magazine sera en rapport avec ce reportage ;
- à insérer dans la version nationale du Figaro Magazine (le 25 mai ou 1^{er} juin), 2 à 4 pages de rédactionnel consacrées à la Ville de Bordeaux.

ii. *Radio France*

Le groupe Radio France est engagé aux cotés de Pen Duick jusqu'à Décembre 2014 pour l'ensemble de ses épreuves. **France Info et France Bleu** seront partenaires de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire 2013.

iii. *France Télévisions*

France Télévisions assurera un partenariat média sur la Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire 2013.

3.2.B. Site Internet

Pen Duick prendra en charge le site Internet de la course de manière à ce qu'il soit en permanence actualisé et assurera aussi la visibilité de la Ville de Bordeaux par tous ses moyens : liens, brèves, logo ... Un lien sera établi entre le site de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire et le site de la Ville de Bordeaux.

3.2.C. Affiches

- 500 affiches officielles du format 40X60 seront envoyées début avril à la Ville de Bordeaux pour être posées chez les commerçants et dans la Ville.
- Pen Duick mettra également à disposition de Ville de Bordeaux 50 affiches officielles au format 120 x 176 (sucettes Decaux) au plus tard le 1^{er} avril 2013.

Prise en charge de la fabrication et de l'expédition par Pen Duick (40x60 et 120x176 uniquement). La distribution et la pose seront assurées par la Ville de Bordeaux.

- La Ville de Bordeaux pourra user d'un droit d'utilisation de l'affiche officielle que lui octroie l'organisation pour tout autre format d'affichage (ex: 4mX3m, ...) sous réserve d'acceptation du BAT soumis par la Ville de Bordeaux à Pen Duick.

Tout repiquage ou ajout sur l'affiche officielle, de quelque format que ce soit, sera soumis à l'approbation de Pen Duick et fera l'objet d'un BAT qui devra être validé par Pen Duick. En cas d'adaptation de l'affiche, la Ville de Bordeaux devra veiller à y faire figurer les partenaires de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire présents sur l'affiche officielle.

La fabrication et les éventuels frais engendrés par ces adaptations seront à la charge de la Ville de Bordeaux.

3.2.D. Autres

Le logo de la Ville de Bordeaux sera inséré dans les supports suivants :

- Kakemonos situés sur le podium de remise des prix
- Page Partenaires sur le site internet de la course www.lasolitaire.com avec un lien vers le site de la Ville de Bordeaux.
- Le dossier de presse de la course

- Le guide spécial La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire
- Signalisations sur le village

Pen Duick s'engage à mettre à disposition sur demande :

- Eléments techniques (CD de photos, fichier informatique de l'affiche officielle)
- Photographies du service photos de Pen Duick. Des droits photos seront susceptibles d'être demandés par le photographe en fonction de l'utilisation de celles-ci dans le cadre d'un achat d'espace
- Utilisations d'images vidéo
- Vidéos coproduites par Pen Duick et Sea Events.

3.3. Signalisation

La signalisation du village et du site (banderoles, fléchages, pavillons) sera réalisée par une équipe de Pen Duick. Le régisseur se mettra en rapport avec les responsables de la Ville de Bordeaux et les services concernés avant toute opération de pose. Il se chargera de reprendre le matériel posé, avant son départ. Il aura le soutien logistique des services de la Ville de Bordeaux.

Prise en charge et maîtrise d'œuvre par Pen Duick. Pose et dépose Pen Duick / Ville de Bordeaux.

3.4. Visibilité des partenaires sur site

Lors de la présence de l'organisation sur le site, le village (secteur solitaire du Figaro de la Maison écocitoyenne au miroir d'eau) dans son ensemble ainsi que les pontons et le quai seront exclusivement réservés à l'affichage des partenaires de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire.

La Ville de Bordeaux, partenaire de l'étape bénéficiera de 30% de la visibilité terrain globale. A noter que la visibilité des éventuels partenaires privés ou publics de la Ville de Bordeaux sera intégrée dans les 30 % sus mentionnés et ne pourront en aucun cas être concurrents des partenaires de Pen Duick.

Pen Duick transmettra la liste des partenaires de l'événement avant le 15 mars 2013.

3.5. Bilan média

Un bilan media général de l'événement (télévision, radio, presse écrite, web) sera communiqué par Pen Duick après la course. (Prise en charge et maîtrise d'œuvre par Pen Duick.)

3.6. Speaker Animateur

Un animateur sera chargé de faire vivre le village. Il informera le public sur la course et son actualité, sur le programme des animations prévues et se chargera également de parler des partenaires de la course ainsi que des exposants présents sur le village. Il s'appuiera sur de la

sonorisation mise en place par la Ville de Bordeaux et son villagiste (Article 4.3).
L'animateur, pris en charge par Pen Duick, sera présent de l'ouverture à la fermeture du village.

3.7. Présentation des skippers

Une présentation des skippers sera organisée par Pen Duick et la Ville de Bordeaux, se déroulera le samedi 25 mai. Les détails seront discutés entre les parties.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX

4.1. Autorités territoriales

La Ville de Bordeaux s'assurera de leurs concours et facilitera les relations avec les autorités locales susceptibles d'intervenir pour le bon déroulement de l'événement (port, police, pilotes, etc....) en particulier de la direction et des personnels compétents du Grand Port Maritime de Bordeaux pour toutes les opérations portuaires qui se dérouleront durant le séjour des bateaux et la descente de la Gironde.

Un coordinateur, représentant les services de la Ville de Bordeaux, devra être nommé et assurera la liaison permanente avec les organisateurs.

4.2. Supports de communication

La Ville de Bordeaux s'engage à utiliser le seul nom officiel de l'événement « La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire ». Seuls ce nom et/ou son logo devront être utilisés sur les supports de communication développés dans le cadre de la promotion de l'événement.

Sur le plan du principe, toute surface de marquage et de publicité sur terre, sur mer ou dans les airs, sur tous supports fixes ou mobiles réservés à La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire devra comporter le logo et l'appellation exacte de la course.

Toute introduction sur ces mêmes documents de toute autre marque devra être soumise à l'accord préalable de Pen Duick.

Dans l'enceinte portuaire réservée aux bateaux de la Solitaire du Figaro, le marquage et la publicité seront réglementés et gérés par Pen Duick, ainsi que dans tous les lieux officiels liés à la course, en accord avec les services de la Ville : centre de presse, salle de remise des prix, réceptions officielles, pontons et abords de quais, barrières pour la foule, pavoisement, signalétiques.

4.2.A. Supports institutionnels

La Ville de Bordeaux communiquera sur la venue de la course, en amont de l'événement, dans les différents supports institutionnels dont elle dispose :

- Site internet (avec mise en place d'un lien entre le site de la Ville de Bordeaux et le site www.lasolitaire.com).

- Magazine locaux (Ville de Bordeaux, Région Aquitaine ...)
- Réseau d'affichage urbain
- Communication événementielle

Avant la venue de la course et lors de la présence de l'événement, la Ville de Bordeaux communiquera sur l'événement ainsi que sur le programme d'animation mis en place pour l'occasion. Pour cela, la Ville utilisera tous les moyens à sa disposition:

- Annonce radio sur les ondes locales ou dans les journaux locaux.
- Lettre d'informations.
- Flyer, prospectus, carte postale ...
- Réalisation d'objets publicitaires distribués sur le village
- Pavoisement dans la Ville (kakémonos ...)
- Organisation de relations publiques (affrètement d'un bateau ...)

4.2.B. Communiqué de presse

Deux communiqués de presse de la Ville de Bordeaux devront parvenir à Pen Duick :

- avant le 1^{er} novembre 2012, sous word pour être inséré dans le kit presse distribué à la conférence d'annonce lors du Salon Nautique.
- avant le 1^{er} avril sous word pour être inséré dans le dossier de presse de la course.

4.2.C. Logos & Visuels

Le logo de la Ville de Bordeaux devra être envoyé à Pen Duick en différents format exploitables et haute définition (.eps /.ai /.jpg /.pdf), accompagnés de la charte graphique au plus tard fin octobre 2012.

4.2.D. Titre du partenariat

i. Utilisation du nom

La Ville de Bordeaux pourra se prévaloir, dès la signature de la convention, des titres officiels suivants:

- « Bordeaux, Partenaire de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire 2013 »
- « Bordeaux, Ville de départ de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire 2013 »
- « Bordeaux, grand départ de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire 2013 »

La Ville de Bordeaux sera libre d'utiliser son titre durant la période de validité du contrat à des fins publicitaires ou promotionnelles, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'image ou à la réputation de la course et du Figaro. A ce titre Pen Duick communiquera à son partenaire le logo officiel de la course.

ii. Utilisation du logo de la course

Celui-ci devra être utilisé en l'état sur tous les supports de communication (hors textile et produits dérivés). Le partenaire devra en respecter les proportions ainsi que les couleurs. La Ville de Bordeaux présentera à Pen Duick un BAT de tout document utilisant son logo pour validation.

4.3. Organisation terrestre

Accueillir La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire nécessite la mise en place d'un village public, à proximité des pontons, qui sera un véritable centre de vie durant la présence de la course.

Ce village comprend deux parties :

- Une première concentrera les installations de l'organisation, celle-ci sera abritée dans les locaux du Palais de la bourse
- Une seconde, ouverte librement au public, sera constituée d'exposants.

BGE, en tant qu'organisateur du village devra effectuer une demande de commission de sécurité auprès de la direction départementale des services incendies et de secours, 5 semaines avant la date d'ouverture du village au public.

4.3.A. Espaces mis à disposition

La Ville de Bordeaux, dans les limites des espaces dont elle a la maîtrise juridique et en coopération avec les autorités concernées, mettra gracieusement à la disposition du Comité d'Organisation

i. Espace organisation

Un espace, déterminé en accord avec PEN DUICK, proche des bateaux, libre de toute occupation .

ii. Espace commercial

Ce village fera partie intégrante de Bordeaux Fête le Fleuve et il sera localisé entre la Maison Eco-citoyenne et le Miroir d'Eau.

iii. Zone de stationnement

Un espace parking clos de 190 places sera réservé sur la place des Quinconces pour accueillir l'ensemble des besoins de l'organisation, à savoir l'organisation, les partenaires de la course, la presse les skippers, les véhicules d'assistance et les remorques des semi-rigides. Les véhicules porteront un laissez-passer distinctif. Un filtrage sera à prévoir, dès l'ouverture du village, pour garantir la stricte utilisation du parking par les véhicules autorisés. Ce parking sera exclusivement réservé aux besoins cités en amont, s'il le juge nécessaire, la Ville de Bordeaux et/ou son prestataire, devra prévoir un parking réservé aux exposants.

iv. Zone technique

Pour les bateaux qui n'arriveraient pas par l'estuaire, une zone de grutage sécurisée devra être disponible en aval du pont Jacques Chaban-Delmas autour du 24 mai et au sein du port de la lune pour des opérations d'urgence pendant la manifestation.

Une zone technique devra être mise à la disposition des concurrents 15 jours avant le départ de la course, pour leur permettre de préparer les bateaux dans les meilleures conditions possibles. Ce site devra être fermé et sécurisé.

Cf 4.4.B

4.3.B. Prestations

La mise à disposition des différentes prestations telles que, bureaux, tentes, matériels et mobiliers, nettoyage du site, décorations florales ... seront à la charge de BGE.

i. Armoires électriques & raccordements

La Ville de Bordeaux, en lien avec le gestionnaire du site, assurera la commande et la prise en charge de l'installation de la ou des armoires électriques et les câblages nécessaires au raccordement de chaque structure ou pavillon implantés dans le cadre du village de tentes. Les consommations de fluides sur les bassins utilisés pour la course sont à la charge de la Ville de Bordeaux.

A cette fin, PEN DUICK autorise d'éventuels partenariats avec des opérateurs fournissant ces services, non concurrents des partenaires de l'évènement.

ii. Surveillance & sécurité

La Ville de Bordeaux se chargera de la surveillance pour le contrôle des accréditations pour l'accès au village organisation ainsi qu'aux pontons, aux horaires d'ouverture.

BGE assurera le gardiennage du village dans son ensemble, dès le début du montage jusqu'à la fin du démontage, y compris la nuit, pontons compris. Une première réunion devra être organisée dès l'arrivée de l'organisation avec le responsable de ce poste.

Durant la présence de l'organisation, un point sera fait, chaque matin, entre les responsables de la sécurité et l'équipe d'organisation.

iii. Barriérage

Un barriérage sera à prévoir sur toutes les zones sensibles. Une zone de barriérage devra être définie autour du village, devant les bateaux et sur le quai. La répartition barrières hautes/barrières basses sera définie collégialement avec la Ville de Bordeaux et /ou son prestataire et Pen Duick. Les banderoles des partenaires de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire seront posées sur ces barrières qui leur sont réservées.

Prise en charge et maîtrise d'œuvre du barriérage par la Ville de Bordeaux.

iv. Entretien du site

La Ville de Bordeaux prendra en charge le nettoyage quotidien du site, des zones publiques, dès l'installation de l'organisation générale et jusqu'à la fin de l'évènement.

Le nettoyage des sanitaires sera pris en charge par BGE.

4.3.C. Installations espaces organisation

La Ville de Bordeaux mettra à disposition des espaces aménagés permettant d'accueillir les 75 personnes de l'organisation de l'épreuve, du vendredi 24 mai au matin au lundi 3 juin au soir. Les espaces d'une superficie de 450 m² situés dans le palais de la bourse (espace Garonne + grand foyer) se décomposeront de la manière suivante :

- Bureau Direction générale (1 poste de travail + espace réunion))
- Bureau Commissariat Général (2 postes de travail)
- espace accueil (15 fauteuils et tables basses)
- Bureau Direction de Course (4 postes de travail + table réunion)
- Bureau Comité Jury (6 postes de travail)
- espace skippers (2 postes de travail)
- salle de presse 1 (20 postes de travail du 24 mai au 29 mai)
- salle de presse 2 (60 postes de travail du 30 mai au 03 juin)
- local production (4 postes de travail + ligne SDSL)
- local VHF (4 postes de travail)
- espace GMF (docteur et kiné – 3 postes de travail)

Les espaces seront filtrés (par contrôle d'accréditations fournies par l'organisateur) et les postes de travail seront équipés de prises électriques, corbeille, et accès WIFI sur réseau privé haut débit.

. Espace partenaires sur le village Grand Public

BGE doit fournir à Pen Duick :

Un espace couvert de 100 m² intégré au village comprenant les éléments suivants :

- un mobilier défini en commun (tables basses, canapés, un bar, 2 frigidaires, des manges debout et des tabourets).
- un éclairage et des alimentations électriques,
- une arrivée d'eau et un double évier,
- une réserve fermant à clé,
- les cloisons intérieures seront recouvertes d'un coton gratté,
- un bureau fermant à clé de plus ou moins 12m² comprenant 2 tables, chaises, armoires fermant à clé, prise de courant 10A, 2 accès ADSL.

Cet espace partenaires est complété par une terrasse extérieure de 100m² clôturée, fermée par des barrières basses ou cordage. et équipé de mobilier extérieur en bois /ou style bois, tables basses, chaises et de parasols.

4.3.D. Village Grand Public

i. Choix et plans des sites

L'installation du village se fera sur un site prédéfini par la Ville de Bordeaux , son prestataire (BGE) et Pen Duick.

La Ville de Bordeaux et/ou son prestataire fournira à Pen Duick, avant fin Mars 2013, un plan général du site ainsi qu'un plan précis de l'implantation du village. Ces plans devront être à l'échelle.

Un plan général (précisant le nom des exposants) du village sera installé à chacune des entrées.

Prise en charge et maîtrise d'œuvre par BGE.

ii. Choix du villagiste

Bordeaux Grands Evénements, mettra en place un village grand public constitué d'exposants, dans le cadre d'une convention spécifique avec la Ville de Bordeaux.

iii. Commercialisation du village

La commercialisation de ce village sera prise en charge par BGE.

La Ville de Bordeaux commandera un espace de 100m² minimum au villagiste. Cet espace, aménagé et animé par la Ville de Bordeaux, et situé à l'entrée du village, accueillera et informera le public qui entrera dans le village par cette tente (on y trouvera des informations sur les animations, la course, les principaux rendez-vous ...).

Le villagiste réservera en priorité et mettra à disposition des partenaires de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire (Eric Bompard Cachemire, GMF/Fidelia ...) des emplacements privilégiés. La liste définitive de ces partenaires ainsi que la surface correspondante à chaque contrat sera communiqué à la Ville de Bordeaux par Pen Duick :

- Eric Bompard Cachemire : 25 m²
- GMF / Fidelia : 25 m²
- Boutique officielle : 18m²

v. Choix des exposants

Pen Duick se réserve le droit de refuser la présence de certains exposants s'ils ne correspondent pas à l'image de la course ou s'ils venaient concurrencer un partenaire de la course. Le prestataire en charge de la commercialisation du village devra fournir à Pen Duick une liste complète des exposants précisant le nom et l'activité de chacun d'eux, deux mois au moins avant l'ouverture du village (10 avril 2013).

vi. Pavoisement

La Ville de Bordeaux aura la responsabilité de pavoiser la cité et les abords du bassin des concurrents, en mettant à disposition de l'organisation générale un nombre suffisant de supports pour les drapeaux officiels de la course, à l'exclusion de tout autre drapeau. Ils devront être mis en place dès le début de la manifestation. Le plan de pavoisement sera proposé par Pen Duick puis validé par le Comité d'organisation. Prévoir 15 mâts minimum pour les pavillons des partenaires. Dans le cas où ces mâts seraient fixes, une nacelle devra pouvoir accéder au site pour la pavillonnerie. Un rendez-vous devra être pris en accord avec le régisseur de Pen Duick pour installer les pavillons sur les mâts.

vii. Sonorisation & régie

L'ensemble du village de La Solitaire du Figaro – Eric Bompard Cachemire devra être sonorisé. La sonorisation devra être modulable sur l'ensemble du village :

Le village grand public et le podium devront constituer des zones sonores indépendantes, la régie son permettant de faire toutes les combinaisons possibles de ces différentes zones (par exemple : sonorisation du podium et du village public, ou sonorisation du village uniquement ...).

La régie son devra être accessible à l'animateur du village qui pourra s'appuyer sur un technicien présent pendant les heures d'ouverture du village. Il sera possible de diffuser des CD et la radio. On doit être capable à tout moment d'interrompre le son pour passer un message urgent.

Les besoins techniques sont les suivants (à minima) :

- 2 micros HF
- 2 micros fixes avec pied pour le podium
- 1 technicien présent pendant les heures d'ouverture du village.

Les droits SACEM seront déclarés et pris en charge par BGE : Une demande préalable devra être faite auprès de la Sacem.

viii. Animations

La Ville de Bordeaux et BGE devront intégrer à l'événement des animations, des manifestations culturelles, sportives ou autres. Ces animations prévues dans le cadre du calendrier estival de la Ville de Bordeaux ou spécialement mises en place à l'occasion de la venue de la course, devront constituer un programme homogène et équilibré, autour de l'agenda strictement sportif présenté par Pen Duick (arrivée, remise de prix, départ, briefings ...). Ce programme devra parvenir à Pen Duick 1 mois avant l'ouverture du village.

Le programme d'animations comportera des éléments différents:

- Des animations fixes ouvertes chaque jour, de type château gonflable pour les enfants, mur d'escalade, simulateur de catamarans ...

- Des RDV ponctuels, de type spectacle de marionnettes, concert, feu d'artifice, théâtre de rue ...
 - Nocturne sur le village avec des animations
 - Communication sur la parade à accentuer
- Maîtrise d'œuvre et prise en charge par la Ville de Bordeaux et BGE.

Les skippers seront mobilisés pour :

- Participer à des opérations de la Ville (rencontres avec les scolaires, soirée avec les entreprises locales, Relations Publiques...)
- des runs d'exhibition

ix. Espace scénique

Au sein du Pavillon de la Ville, mise à disposition au cœur du village d'un espace scénique composé d'un plateau pouvant servir de zone d'interview pour les télévision, de plateau de direct TV et radio d'une surface de 40 m² minimum, autour duquel sera aménagé une zone publique de 100 places assises minimum. Le plateau sera pourvu d'un espace fermant à clé (type algeco) accueillant la régie son, et doté d'1 ligne ADSL 8Mo dédiée.

4.4. Organisation nautique

4.4.A. Accueil portuaire

Un plan des installations du port de la lune sera fourni par la Ville à l'organisation en fichier AI, PDF haute définition ou Autocad. Ce plan comportera le détail des pontons et, des zones de grutage.

4.4.B. Zone technique

Une zone technique devra être mise à la disposition des concurrents 24 heures avant l'arrivée des bateaux dans le port de la lune, en aval du pont Jacques Chaban Delmas. . Ce site devra être fermé et sécurisé la nuit.

Surface

- 10 places au sol pour accueillir des Figaro Bénéteau 2 sur bers (espace de 12 m x 6 m par bateau).

Équipements

-
- Des barrières pour poser les mâts afin de préparer les gréements.
- 1 grue pour le matage
- 1 grue pour les mises à l'eau: Type PPM pouvant soulever 3,2 tonnes (bateaux manipulés avec une élingue).

Les manutentions, la mise à disposition de la zone technique et le grutage devront être gratuites pour les concurrents.

Pendant la présence des bateaux dans le port de la lune, du 24 mai au 1^{er} juin, une zone technique secondaire peut être rendu opérationnelle quai des Chartrons, au niveau du poste 128, uniquement pour des grutages d'urgence. Dans ce cas là, les frais de manutentions sont à la charge exclusive des concurrents.

4.4.C. Note aux concurrents

Une note d'information sera adressée, avant le 15 avril, par les services du port et de la Ville à Pen Duick spécifiant les points suivants :

- Informations d'accès au port, par mer et par route.
- Places de port disponibles à terre et en mer.
- Situation géographique et plan de la zone technique.
- Procédures des manutentions.

4.4.D. Places de port

Mise à disposition gratuite des pontons de l'arrivée des bateaux jusqu'au départ de la course pour les navires ci-dessous :

- *Figaro Bénéteau*
 - 40 à 45 bateaux: L: 10,10 m, B : 3,40 m, TE: 2,20 m.

- *Bateaux officiels (approx. 50 à 60 pieds)*
 - 1 Assistance Médicale.
 - 1 Assistance Sécurité.
 - 1 Direction de Course.

- *Comité de Course (bateaux fournis par la Ville de Bordeaux)*
 - 1 Bateau Comité de Course.
 -

- *Zodiacs de sécurité*
 - 3 zodiacs de 5 à 7 mètres (zodiacs de l'organisation).
 - 6 zodiacs de 5 à 7 mètres (zodiacs fournis par un tiers)

- *Moyens de l'État*
 -
 - PSP bâtiment de la Marine Nationale de 54m

Les pontons seront équipés de points d'eau et d'électricité. Ils seront éclairés et gardiennés la nuit.

4.4.E. Mise à disposition des bateaux

La Ville de Bordeaux mettra gracieusement à la disposition de l'organisation :

i. Bateaux Presse / TV

3 vedettes rapides pour le prologue et 3 pour le départ de la course.

Ces vedettes seront capables de se déplacer à plus de 15 nœuds, offriront globalement plus de 30 places passagers (hors équipage), seront en règle avec la législation en vigueur, disposeront d'un équipage, du fuel nécessaire pour cette mission et seront exclusivement destinées à la presse et la TV.

La gestion des embarquements sera effectuée par Pen Duick. Les places à quai dans le port pour ces vedettes seront prises en charge par la Ville de Bordeaux, le lieu d'embarquement sera défini avec Pen Duick et la Ville

ii. Vedettes VIP

Fournies par la Ville de Bordeaux et gérée par Pen Duick.

Pour le Prologue : 1 vedette de 100 places.

Pour le départ de la course : 1 vedette de 150 places

iii. Bateaux Comité de course et assistance

- 1 bateau comité de course : à moteur avec cabine (8m minimum) pour assurer les procédures réglementaires lors du départ de l'étape. Ce bateau devra être équipé d'un GPS embarqué, d'une VHF fixe, d'un maroquin et devra accueillir 6 passagers.

-

- une vedette d'assistance de la SNSM, présente le 24 mai pour escorter la flotte entre Pauillac et Bordeaux, le 1^{er} juin pour le prologue et le 2 juin pour le départ.

4.4.F. Moyens humains et club nautique

i. Bénévoles

La Ville de Bordeaux devra travailler en liaison avec les clubs locaux et le port pour assurer le contrôle technique du départ. Le club devra réunir une équipe de bénévoles ayant une expérience d'organisation de course pour collaborer avec le comité de course lors du départ. Il est expressément stipulé que la participation des clubs locaux n'engage aucunement leur responsabilité juridique entièrement assurée par Pen Duick en sa qualité d'organisateur.

Les équipes devront être disponibles le jour du départ.

Les frais d'avitaillement pour les personnes participant à l'organisation seront pris en charge par Pen Duick, pour le déjeuner, quand les bénévoles aident à l'organisation.

Une liste nominative des équipes sera fournie à l'organisation avec les dates de présence des différentes personnes.

ii. *Contrôle des voiliers*

Les contrôles des voiliers débutent le jour de convocation des concurrents (soit 10 jours minimum avant le départ). A cette date, les Figaro Bénéteau 2 doivent être à l'eau, au ponton qui leur sera attribué.

Les contrôles sont organisés par le président de jauge de l'épreuve et les jaugeurs de la Classe Figaro Bénéteau 2, avec l'aide des bénévoles du club.

Les bénévoles doivent être présents la veille de la convocation des skippers.

Les bénévoles sont rattachés au président de jauge et à la direction de course à terre.

- Jauge des voiles : 2 personnes
- Contrôle des armements de sécurité: 6 personnes
- Plombage du matériel embarqué: 6 personnes

iii. *Départ*

Sécurité des concurrents sur zone : 4x2 personnes sur semi-rigides.

Contrôle de jauge: 3 personnes

Assesseurs du Comité de course :

- Comité de course: 4 personnes
- Viseur : 2 personnes.
- Mouilleur : 2 personnes.

4.4.G Salle de jauge

La Ville de Bordeaux mettra à disposition le Gymnase Thiers pour accueillir la jauge des voiles 7 jours avant le départ. L'équipement offrira :

- une zone de 300 m2 minimum pour le marquage des voiles ;
- 3 containers poubelles (pour les déchets des marquages) ;
- disponibilité de la salle de 9h à 19h.

4.4.H. Salles de briefing

La Ville de Bordeaux mettra à disposition pour l'organisation des salles au palis de la bourse pour les différents briefings permettant d'accueillir 100 personnes assises,

- 1 sonorisation ;
- 4 micros ;
- 1 écran pour projeter des images à partir d'un ordinateur.

Le planning des briefings a été conjointement arrêté comme suit :

- briefing d'accueil, le 25 mai à 10h00 Amphithéâtre Jean Touton
- briefing Bizuths le 29 mai à 14h00 salon gabriel.
- briefing « Sécurité » le 30 mai 14 amphithéâtre Jean Touton
- briefing « Prologue » et « Départ » le 31 mai à 14h30 amphithéâtre Jean Touton

4.5 – Soirée officielle

4-5.A. Organisation

La soirée officielle sera organisée par la Ville de Bordeaux (prise en charge et maîtrise d'œuvre) sur un concept de Cocktail dinatoire debout dans le palais de la Bourse ; le vendredi 31 mai à 20h30. 325 pax seront réservés pour les stricts besoins de l'événement.

La Ville de Bordeaux et Pen Duick établiront conjointement la liste des personnalités invitées au plus tard le 15 mai 2013. La Ville de Bordeaux se chargera de la diffusion des cartons concernant ses invités.

4-5.B. Equipements

Le site d'accueil pour la soirée officielle, sera équipé des éléments suivants :

- Sonorisation de l'ensemble du lieu
- Scène, avec pupitre, 1 micro HF et 2 micros fixes pour la scène
- Eclairage et Décorations florales
- Système de diffusion sur écrans plasma
- Une régie devra gérer le son et la lumière

4.6 – Télécommunications

La totalité de l'installation des moyens de communication (lignes téléphoniques, installation de réseaux Wifi, lignes,...), le coût des communications, strictement limitées aux besoins de l'organisation générale seront à la charge de la Ville de Bordeaux. Comme mentionné à l'article 4.3.C. Installations espaces organisation, la totalité des espaces demandés hormis l'espace scénique sera accueilli au sein de la CCI de Bordeaux.

A cette fin, Pen Duick favorisera les relations contractuelles entre la Ville de Bordeaux et Orange Events.

4.7 – Informations diverses

La Ville de Bordeaux, en partenariat avec l'Office de Tourisme, fournira à l'organisation la liste des hôtels, restaurants, locations de voitures et autres services pouvant être utiles aux concurrents, partenaires et journalistes.

En sus des prestations énoncées ci-dessus,

La Ville de Bordeaux prendra en charge 200 nuitées durant l'escale dans des hôtels deux et trois étoiles à proximité immédiate du village de la course pour les besoins de l'organisation.

La Ville de Bordeaux s'assurera de la prise en charge de la contribution financière nécessaire à l'équilibre budgétaire de la course. Il a été convenu que **les 175 000 euros TTC** seront versés directement à Pen Duick sur présentation de factures, dans les conditions et selon l'échéancier ci-après :

- achat des droits d'entrée (105 000 euros), sur le budget de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative à la signature de la convention ;
- achat de pages (70 000 euros) dans les éditions du Figaro, sur le Budget de la Direction de la Communication le lundi 3 juin, le lendemain du départ.

ARTICLE 5 - RECHERCHE DE PARTENARIATS COMPLEMENTAIRES

La Ville de Bordeaux sera maître d'œuvre dans la recherche de partenaires publics et privés pour aider à financer l'étape, sous réserve que ceux-ci ne soient pas directement ou indirectement concurrents des partenaires de la course. Ces partenaires et toute leur communication devront recevoir l'agrément de Pen Duick.

ARTICLE 6 - COORDINATION

Afin de gérer d'éventuelles difficultés ou de prendre en compte des éléments non prévus aux présents, Pen Duick réunira, chaque fois que nécessaire, le Comité d'Organisation.

ARTICLE 7 - DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Le présent marché prend effet à sa notification et prendra fin à l'expiration de l'accomplissement par Pen Duick de la totalité de ses obligations.

ARTICLE 8 - DROIT DE CONTROLE

La Ville de Bordeaux se réserve le droit de contrôler l'emploi des fonds alloués par tous les moyens lui paraissant appropriés.

ARTICLE 9 - RESILIATION

La Ville de Bordeaux aura la faculté de résilier le présent contrat dans le cas de manquement grave aux présentes dispositions. Elle aura dû signifier préalablement à l'organisateur la nature des griefs qui lui sont reprochés par lettre recommandée avec accusé de réception afin de permettre à celui-ci de pallier le manquement relevé, dans un délai d'un mois.

Ce contrat sera résilié de plein droit dans le cas où la manifestation serait annulée et dans le cas où la réglementation en vigueur ne serait pas respectée.

Dans ce cas, la Ville de Bordeaux sera en mesure de suspendre le versement des sommes à courir et de demander le remboursement des sommes versées, déduites des dépenses engagées sur présentation de justificatifs.

ARTICLE 11 - CONTENTIEUX

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de contestation ou de litige quant à l'interprétation ou à l'application de la présente convention, le tribunal administratif sera compétent.

ARTICLE 12- DATE D'EFFET

Le présent contrat est applicable dès sa notification au cocontractant.

Fait à Bordeaux, le

Le Directeur Général de Pen Duick S.A.S.

Le Maire de la Ville de Bordeaux

Pierre Bojic

Alain Juppé

**CONVENTION DE PARTENARIAT
« BORDEAUX FETE LE FLEUVE » 2013
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION BORDEAUX GRANDS EVENEMENTS**

Entre la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du et reçue à la Préfecture le ,

Et l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans 33000 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Stéphan DELAUX, autorisé par Statuts,

- Expose -

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de convention de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association Bordeaux Grands Evènements domicilié au 42 allées d'Orléans à Bordeaux dont les statuts ont été approuvés le 2 décembre 2005 et dont la déclaration a été reçue en Préfecture de Gironde le 13 janvier 2006, exerce une activité de création, d'organisation et de suivi de grands évènements destinés au grand public présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 : Objet de la convention

L'association Bordeaux Grands Evènements est le pivot de l'organisation de la manifestation « Bordeaux Fête le Fleuve » prévue du 24 mai au 2 juin 2013.

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'association Bordeaux Grands Evènements ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville.

Article 2 : Objectifs et moyens mis en oeuvre

Cette 8^{ème} édition de « Bordeaux Fête le Fleuve » se traduit par les axes de mise en œuvre précis :

- proposer une dynamique nautique exceptionnelle avec un volet sportif de haut niveau (accueil de la course à la voile « La Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire », traversée de Bordeaux à la nage..) et un village nautique dédiée aux entreprises du secteur,
- valoriser le fleuve et son estuaire avec des pavillons dédiés, une exposition, des découvertes fluviales en bateau,
- développer une offre culturelle et artistique avec de nombreux concerts et deux spectacles pyrotechniques.

Bordeaux Grands Evènements assurera par ailleurs la commercialisation et la gestion du Village grand public dédié à « La Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire » dans le respect du cahier des charges précis fixé par l'organisateur de la course.

Un document de présentation synthétique de l'édition 2013 est annexé à la présente convention.

Article 3 – Participation de la Ville

Le coût prévisionnel de « Bordeaux Fête le Fleuve », ci-après annexé, s'établit aujourd'hui à 657 000 euros.

La Ville de Bordeaux versera à l'association Bordeaux Grands Evènements une participation financière de 310 000 euros maximum pour contribuer à cette manifestation.

Par ailleurs, des moyens techniques pourront être mis en place en liaison avec la Cellule des manifestations publiques.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La subvention de la Ville sera versée de la façon suivante :

- 250 000 euros dès signature de la présente convention.
- le solde sera versé sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation. Il sera égal au montant nécessaire à l'équilibre financier de la manifestation en recettes/dépenses et ne pourra être supérieur à 60 000 euros.

Le versement sera effectué au compte de l'association Bordeaux Grands Evènements dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/OU POSTAL			
Domiciliation : C.I.C. Société Bordelaise - agence Bordeaux Chapeau Rouge			
Titulaire du compte : Association Bordeaux Grands Evènements			
Adresse : 42 allée d'Orléans 33000 BORDEAUX			
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB ou RIP
10057	19011	00039763601	49

Article 5 – Conditions générales

L'association Bordeaux Grands Evènements s'engage :

- 1 - à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2 - à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3 - à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'Administration,
- 4 - à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5 - à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6 - à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.
- 7 - à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ».

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour l'année 2013. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non-respect par l'association Bordeaux Grands Evènements de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Bordeaux Grands Evènements.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Grands Evènements s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient de tenir toute réunion utile à l'organisation et à l'évaluation de la manifestation à venir.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association Bordeaux Grands Evènements.

Article 10 – Election de juridiction

Les deux parties conviennent que les tribunaux compétents relatifs à l'application de la présente convention sont ceux siégeant à BORDEAUX.

Article 11 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans à Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux,
LE MAIRE**

**Pour l'association Bordeaux Grands Evènements,
LE PRESIDENT**

A. Juppé

S. Delaux



Plaquette de présentation
de l'édition 2013

du 24 mai au 2 juin 2013

Conception Bordeaux Grands Evénements

> PRESENTATION GENERALE



Pour cette 8^{ème} édition de Bordeaux Fête le Fleuve,
les dates et la durée de l'événement changent.

L'objectif est de proposer au public, **du 24 mai au 2 juin 2013**,
entre le Pont de Pierre et la Bourse Maritime,
un programme basé sur l'accueil de la célèbre course à la voile

La Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire

&

sur des animations variées autour de la thématique

Bordeaux invite son Estuaire



Pendant 10 jours, la programmation pourrait se décliner
à partir de plusieurs axes structurants :

- AXE NAUTIQUE
- AXE DECOUVERTES
- AXE MUSICAL
- AXE PYROTECHNIQUE

> AXE NAUTIQUE



Cet axe repose sur 2 pôles :

- le pôle Sportif s'articule sur l'accueil du 24 mai au 2 juin, en qualité de ville de départ, de la célèbre course à la voile **La Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire**, et de plusieurs animations nautiques dont **la Traversée de Bordeaux à la Nage (Dimanche 2 Juin)**
- le pôle Professionnel est une mise en avant des chantiers liés à la construction nautique sous la forme d'une exposition commerciale **Le Village Bordeaux Nautic**

> AXE NAUTIQUE



Les temps forts sur le fleuve à ne pas manquer :

Vendredi 24 mai

Arrivée des 45 voiliers de la Solitaire
accompagnés du Cuauhtemoc

Samedi 25 mai

Présentation des skippers & Bal des Marins

Du Dimanche 26 au Vendredi 31 mai

Animations nautiques avec les compétiteurs

Vendredi 31 mai

Soirée des Skippers

Samedi 1^{er} juin

Prologue « Bordeaux – Pauillac »

Dimanche 2 juin

Départ de la Solitaire du Figaro (Pauillac)

Et la Traversée de Bordeaux à la Nage

> AXE DECOUVERTES



Cet axe aura plusieurs déclinaisons :

- **le pôle Rencontre** permet de mettre en valeur les villes, les ports et les professionnels liés à la vie de l'Estuaire.
Cette valorisation se traduira sous la forme de pavillons dédiés et intégrés
au Village de la Solitaire du Figaro
- **le pôle Exposition** repose sur la création d'une exposition coproduite avec le SMIDDEST et dédiée
à la mise en valeur de l'Estuaire et de son histoire
- **le pôle Découvertes fluviales** est une invitation à découvrir le fleuve par **des balades nautiques** proposées par les associations et les professionnels de ce secteur d'activité touristique

> AXE MUSICAL



Entre le 24 mai et le 2 juin, sur la scène implantée au droit
du Palais de la Bourse et du Miroir d'Eau,

Les Musicales du Fleuve

Permettront, sous la forme d'invitations,

la mise en valeur de musiciens bordelais

et aussi de partager des temps de convivialité à travers

des animations autour de la danse

Ce programme sera complété par la production
de deux concerts gratuits aux univers musicaux différents :

- le 25 mai (Jazz) et le 2 juin (NRJ)

> AXE PYROTECHNIQUE



Au programme de Bordeaux Fête le Fleuve,
deux feux d'artifice aux thématiques très différentes
seront proposés :

- **Vendredi 31 mai**

« **Passion de la course, Amour de la mer** »

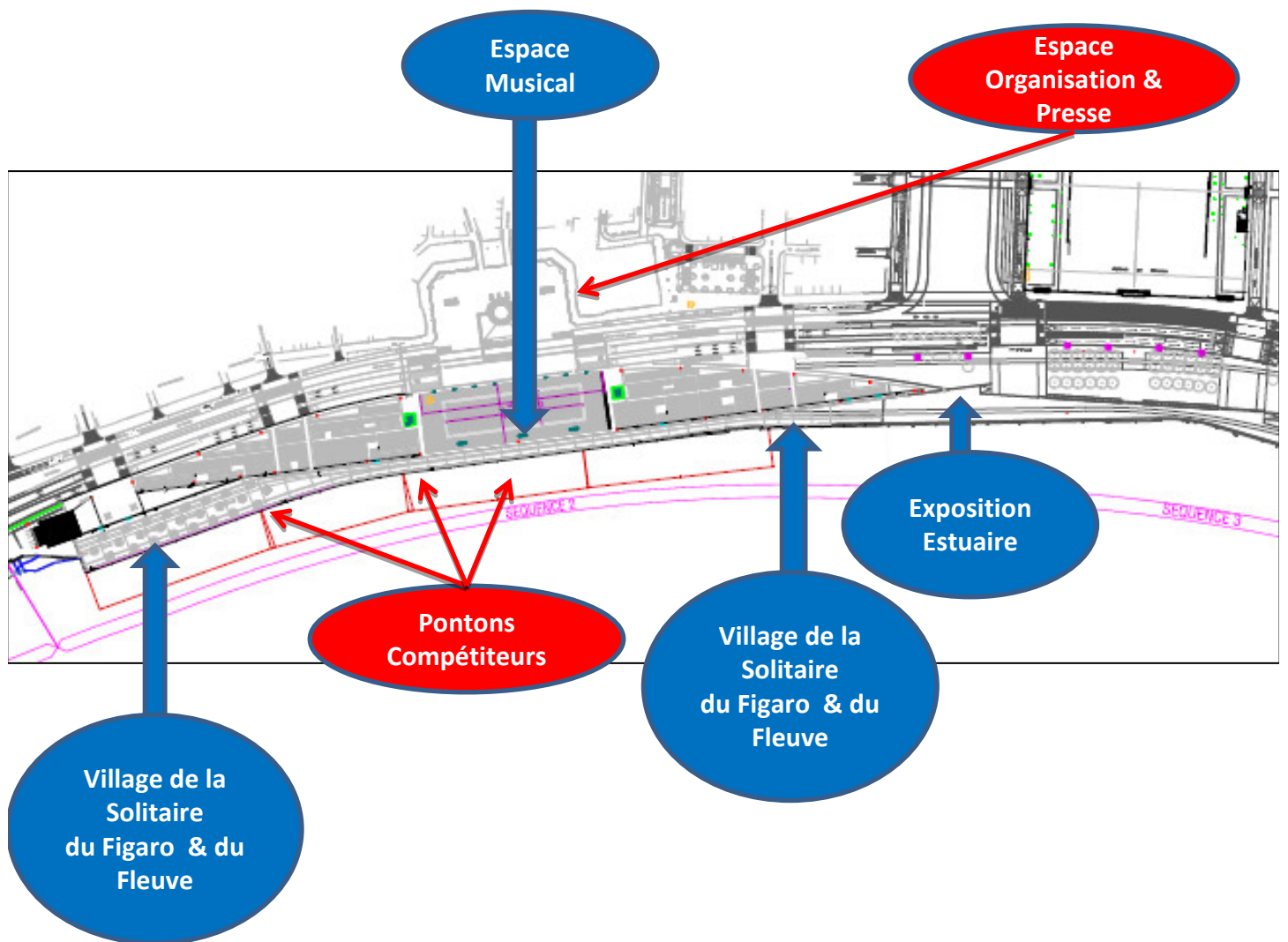
(Spectacle en l'honneur des marins de la Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire)

- **Samedi 1^{er} juin**

« **Couleurs d'Estuaire** »

(Spectacle en l'honneur de l'Estuaire, invitée de l'édition 2013)

> IMPLANTATION



« Bordeaux Fête le Fleuve 2013 -
Bordeaux invite son Estuaire »

> BUDGET PREVISIONNEL

PREVISIONNEL DES DEPENSES		
SECURITE		
	Etude & Contrôle	3 000,00 €
	PC Organisation	8 000,00 €
	Prévention & Médecins	15 000,00 €
	Sonorisation Sécurité	2 500,00 €
	Gardiennage	53 000,00 €
LOGISTIQUE GENERALE		
	Eclairage du site	18 000,00 €
	Sanitaires	8 000,00 €
	Nettoyage	2 000,00 €
	Engins & Transport	4 500,00 €
PRODUCTION TECHNIQUE		
	Frais technique plans & traçage	1 500,00 €
	Personnel d'exploitation	18 000,00 €
	Frais de régie	1 700,00 €
	Signalétique (hors Solitaire du Figaro)	7 000,00 €
	Assurances	5 000,00 €
	Sacem	7 000,00 €
VILLAGE SOLITAIRE		
	Stands	20 000,00 €
EXPOSITION ESTUAIRE		
	Histoire de l'Estuaire	20 000,00 €
EXPOSITION BORDO NAUTIC		
	Stands	10 000,00 €
PRESTATIONS PARTENAIRES		
	Prestations liées aux contre-parties	18 000,00 €
GRANDE SCENE		
	Logistique	23 000,00 €
	Sonorisation & éclairage	21 000,00 €
	Personnel	9 000,00 €
	Indemnités Groupes bordelais	7 000,00 €
	Concert d'ouverture	25 000,00 €
	Concert de clôture	5 000,00 €
SPECTACLES PYROTECHNIQUES		
	Spectacle samedi 1er juin	25 000,00 €
	Spectacle samedi 9 juin	25 000,00 €
ANIMATIONS		
	Danses	5 000,00 €
COMMUNICATION		
	Achat d'espace	25 000,00 €
	Affiches	2 300,00 €
	Site internet	2 000,00 €
ORGANISATION & GESTION DE PROJET		
	Participation aux frais de structure de BGE (60%)	228 000,00 €
	Honoraires AMO (dont Village Solitaire du Figaro)	30 000,00 €
	Stagiaires	2 500,00 €
	TOTAL	657 000,00 €

« Bordeaux Fête le Fleuve 2013 -
Bordeaux invite son Estuaire »

> BUDGET PREVISIONNEL

PREVISIONNEL DES RECETTES	
COLLECTIVITES	
Mairie de Bordeaux - Subvention BGE	310 000,00 €
INSTITUTIONS	
CCI de Bordeaux Soutien à BGE	87 000,00 €
CCI de Bordeaux Soutien à BFF	10 000,00 €
GPMB	10 000,00 €
CIVB	20 000,00 €
ENTREPRISES	
Partenariats privés	120 000,00 €
Commercialisation des stands	80 000,00 €
Autres prestations	20 000,00 €
TOTAL	657 000,00 €

D-2013/223
Réhabilitation du Palais des sports. Demande de subvention.
Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Palais des sports a été construit de 1959 à 1966 au cœur de Bordeaux sur l'emplacement d'un ancien marché couvert afin de doter la ville d'un grand espace sportif. Les aménagements réalisés à partir de 1978 afin de permettre l'accueil de concerts et de spectacles lyriques ont amené progressivement les sportifs à laisser la place aux artistes.

Avec la récente ouverture de l'auditorium cours Georges Clemenceau, la Ville a décidé de redonner au Palais des Sports sa vocation initiale d'accueillir les clubs sportifs locaux et des événements sportifs d'envergure nationale et internationale.

Il sera dédié à la pratique de sport de haut niveau. La salle principale pourra accueillir 2 700 spectateurs et l'édifice sera également doté d'espaces de réception et convivialité (VIP).

Cet édifice imposant sera réintégré à la vie du quartier, notamment par une mise en lumière extérieure spécifique. Cet espace sera ainsi capable de recevoir de grands événements sportifs en plein cœur de Bordeaux.

Le coût des travaux est estimé à 3 370 000 € HT. Compte tenu de son intérêt, le Centre National pour le Développement du Sport, le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général de la Gironde sont susceptibles de soutenir ce projet sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant en €	%
Etat / CNDS	674 000 €	20,00 %
Conseil régional d'Aquitaine	674 000 €	20,00 %
Conseil général de la Gironde	600 000 €	17,80 %
Ville de Bordeaux	1 422 000 €	42,20 %
	3 370 000 €	

Dans le cas où l'un de ces cofinancements serait moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- solliciter ces cofinancements,
- signer tout document afférant à ces cofinancements,
- encaisser ces cofinancements.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/224
AJC Bordeaux 2013. Soutien aux initiatives des jeunes.
Adoption. Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville encourage l'esprit d'initiative, la créativité et l'engagement des jeunes bordelais.

AJC (Aide aux Jeunes pour concrétiser leurs idées) est un appel à projet lancé par la Ville en direction de tous les jeunes âgés de 13 à 25 ans, qui habitent ou pratiquent une activité à Bordeaux.

Ce dispositif permet aux porteurs de projets :

- de mettre en valeur leurs idées
- de faciliter leurs démarches et d'accompagner leurs réalisations

A ce titre, la Ville soutient les initiatives des jeunes qui ont des projets pour Bordeaux, les bordelais, leurs quartiers, en leur apportant deux types d'aide : des conseils au montage de projet, mais également une possibilité de financement pour les projets lauréats.

Pour l'année 2013, le montant total des aides apportées aux lauréats s'élève à 16 000 euros.

La Caisse d'Allocations Familiales soutient cette action municipale à destination des jeunes et attribuera une aide financière à la ville, d'un montant de 2 000 euros.

Cette année, 26 projets ont été présentés et soumis à l'avis d'un jury, composé de représentants de la Ville, des instances associatives jeunesse, d'institutions partenaires et de membres du Conseil des Jeunes de Bordeaux.

Le jury a reçu chaque porteur de projet et délibéré sur l'aide financière à apporter selon des critères liés à la présentation du projet, ses objectifs, son impact sur le territoire, sa faisabilité financière, son originalité.

Ce jury a retenu 18 projets de la catégorie « Projet jeunes » (18-25 ans) et 3 projets « Initiatives Ados » (13-18 ans).

Expression culturelle, Citoyenneté, International, sont les principaux thèmes développés à travers ces projets joints en annexe.

L'attribution des subventions en faveur des projets retenus se répartit comme suit :

Association	Nom projet	Subvention (en euros)
Participative Art Création	Happening de la Fête de l'Europe	1 000
Capsule Urbaine	Il était une fois le Hip Hop (Looking For Bambaataa)	300
La réverb	Le festival du Printemps	1 300
Le type	La kermesse	700
HORIZON MTR	CRAZY ART	200
Université populaire de Bordeaux	Le printemps des universités populaires	1 000
Compagnie Née d'un doute	Mains Vives (solo cirque)	1 500
Chapeau BAS	Festival "Cabaret de curiosités"	1 000
L'autre	Les journées du film Ethnographique	700
Vocation Sociologue	Journée d'étude "Bordeaux et l'Aquitaine : perspectives d'un territoire"	300

Cargo 209	«10 tonnes de préjugés »	1 250
Compagnie en aparté	Les traverses	1 500
ACAQB	Portrait de jeunes Européens	1 000
ACAQB	Si j'mebouge, on s'y retrouve	800
INTERASSO BROCA 4	Festival Art de Rue	400
VIA	Le projet VIA	1 000
1001 jeunes Bordelais	Futsal charety Cup	200
Extérieur nuit	16ème édition du Festival Européen du court-métrage	650
MJC CL2V	Les Arts de la Rue	500
Le levain Habitat jeunes	Un dîner presque parfait inter-habitats jeunes	500
Cannelé d'Adresses	Lancement de la version mobile du Cannelé d'Adresses	200
TOTAL		16 000

Le montant total de 16 000 euros, détaillé ci-dessus, est prévu au Budget Primitif de l'année 2013. **AJC Programme Engagement et Participation des Jeunes**

Fonction 020: Natana 1232 Opération P071O004 ▶ AP/EPCP (Dép, EPF) P071E02

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions
- autoriser Monsieur le Maire à encaisser la participation de la Caisse d'Allocations Familiales à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Synthèse des projets retenus par le Jury

1-

NOM DU PROJET	Happening de la Fête de L'Europe
PORTEUR DU PROJET	BERLON Charlotte
NOM ASSOCIATION	Participative Art Création
THEME	Citoyenneté
QUARTIER	2- Grand Parc, Paul DOUMER
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Le 4 mai 2013 dans trois lieu : Terres Neuves, La Tribu au centre de tri de Bègles/ Le Rocher de Palmer à Cenon/ Hangar 14/ Darwin
PUBLIC CIBLE	Personnes entre 18 et 30 ans
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	2000 personnes
OBJECTIFS	La Maison de l'Europe nous confie l'organisation de la soirée de lancement de la Fête de l'Europe le 4 mai 2013. Cet Happening doit être le point de rencontre, le carrefour local du soutien à la culture afin de crédibiliser une structure chargée de créer du lien entre l'Europe et les citoyens.
DESCRIPTIF DU PROJET	La soirée se déroule en 3 parties : <ul style="list-style-type: none"> - Une conférence (19h/21h) sera mise en place afin d'élaborer un débat autour de la citoyenneté. Des artistes locaux émergents viendront jouer suivi de la conférence sur le thème de la citoyenneté. - Contest BMX, Skate (21h/23h) Notre but étant de mélanger l'interculturalité, la pluridisciplinarité et l'échange de savoir faire, nous mettons en œuvre un contest de Bmx et de skate. Partenariat avec Darwin. - Concours DJs Européens (23h/4h). Pour être en accord parfait avec le thème de l'Europe, nous invitons des DJs européens à participer à la manifestation, notamment à l'aide du partenariat établi avec le Label émergent de Bordeaux "Délicieuse Musique.
Subvention	1 000 €

2-

NOM DU PROJET	Il était une fois le HIP HOP
PORTEUR DU PROJET	Audrey CHAPELET
NOM ASSOCIATION	Capsule Urbaine
THEME	Culture et cinéma
QUARTIER	3- Centre
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Année 2013 dans les différents lieux culturels tels que le cinéma l'Utopia à Bordeaux, l'Aérolithe et divers lieu d'exposition des photographies
PUBLIC CIBLE	Public amateur et connaisseur de Hip Hop , tous les âges
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	100 pour la diffusion des films. 50 pour les expositions des photos
OBJECTIFS	- Partager notre aventure avec le public. - S'ouvrir de nouvelles portes et diffuser notre film lors d'événement HIP HOP comme Break in the City, les Vibrations Urbaines, La semaine Hip Hop...
DESCRIPTIF DU PROJET	Diffusion du film et exposition de photos dans les lieux culturels de Bordeaux.
Subvention	300 €

3-

NOM DU PROJET	Le festival du printemps
PORTEUR DU PROJET	Paolo CHATET
NOM ASSOCIATION	La Reverb'
THEME	Artistique et culturel
QUARTIER	6- Bordeaux Sud
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	15 juin 2013 Square Dom Bedos à Bordeaux
PUBLIC CIBLE	Tous public
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	400 personnes
OBJECTIFS	L'objectif est de réunir de jeunes talents aquitains, professionnels ou non mais toujours de qualité.
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>L'association La Reverb' travaille en co-élaboration avec Los Gojats, jeunes musiciens bordelais, pour cette journée dédiée aux jeunes. Nous avons donc choisi d'organiser ce Festival de Printemps dans le square du conservatoire. La manifestation sera pluridisciplinaire : musique, théâtre, cinéma, danse.</p> <p>En début de soirée, André Minvielle jouera son spectacle solo puis nous terminerons par un bal dirigé par André Minvielle auquel les jeunes musiciens pourront participer. L'entrée de la manifestation sera gratuite et accessible à tous. L'association proposera des repas et des boissons. Nous souhaitons que cette manifestation soit renouvelée chaque année.</p>
Subvention	1 300 €

4-

NOM DU PROJET	La Kermesse
PORTEUR DU PROJET	Emeline DESCHAMP
NOM ASSOCIATION	Le Type ((Webmagazine culturel dont le but est de promouvoir la dynamique culturelle à Bordeaux)
THEME	Culture
QUARTIER	1 Bordeaux Maritime
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Juin 2013- Salle : Les vivres de l'Art à Bordeaux.
PUBLIC CIBLE	Tout public, projet transgénérationnel
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	200 personnes.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en avant la scène émergente Bordelaise. - Offrir une scène aux jeunes groupes. - Créer un point de rencontre entre le public la scène locale et les professionnels. - Initier les enfants à l'intérêt de la culture. - Utiliser les fonds récoltés pour la refonte de notre site.
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>La Kermesse se déroulera sur une journée, de 15 h 00 à 1 h du matin. Entrée 3 € et 1€ pour les moins de 10 ans.</p> <p>L'après midi différents ateliers seront mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier de customisation de tote-bag (sac en toile) - Atelier du goût - Un chamboule tout - Une pêche à la ligne. <p>A partir de 21 h début des concerts.</p>
Subvention	700 €

5-

NOM DU PROJET	CRAZY ART
PORTEUR DU PROJET	Laura DIRY
NOM ASSOCIATION	HORIZON M.T.R
THEME	Culture et solidarité
QUARTIER	-
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	31 mai à la MAC (Maison d'Activités Culturelles)
PUBLIC CIBLE	Etudiant de Bordeaux I et de la BEM
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	9 personnes travaillent sur le projet.
OBJECTIFS	<p>Les objectifs se déclinent en trois points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La cible, atteindre les étudiants de la BEM et de Bordeaux I - La sensibilisation, impliquer les étudiants dans l'action solidaire au profit des Restos du Cœur. - Action, collecte de fond au profit des Restos du Cœur.
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>L'idée est d'inciter les étudiants à donner pour la collecte en échange d'une place pour le spectacle.</p> <p>-Deux collectes :</p> <p>En hiver à la cafétéria de la BEM.</p> <p>En mai collecte en échange d'une place de spectacle.</p> <p>La collecte de mai est aussi importante que celle de l'hiver mais connaît moins de succès.</p>
Subvention	200 €

6-

NOM DU PROJET	Le printemps des universités populaires
PORTEUR DU PROJET	Paul DUPOUY
NOM ASSOCIATION	Université Populaire de Bordeaux
THEME	Citoyenneté, Education pour tous
QUARTIER	5- St Michel ,Nansouty
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	28, 29 et 30 juin au Centre d'animation Saint Michel, à la Chapelle du CROUS et à l'IUT Carrière sociale.
PUBLIC CIBLE	Ensemble des animateurs des Universités Populaires de France, les professionnels locaux de l'animation socioculturelle, auditeurs de l'université populaire de Bordeaux et toutes les personnes intéressées.
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	150 personnes pour les trois jours, 300 le 29 mai.
OBJECTIFS	Rassembler le plus largement possible les Universités Populaires de France et intensifier nos contacts avec les Universités Populaires à l'international, notamment au niveau de l'Union Européenne.
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>Programme :</p> <p><u>Vendredi 28 :</u> 17h30 -19h00 Présentations croisées de UP. 19h00-20h00 : Buffet dinatoire. 20h00-22h00 : Pièce de théâtre, conférence gesticulée. 22h30-00h00 : Projection ciné sites.</p> <p><u>Samedi 29 :</u> 9h00-10h00 : Accueil Petit déjeuner. 10h00-12h00 : Le gros débat des UP 14h00-18h00 : Groupes de travail, forum ouvert, porteurs de paroles. 19h30-01h00 : Fête de printemps concert.</p> <p><u>Dimanche 30 :</u> 9h00- 10h00 : Accueil Petit déjeuner. 10h00- 12h 00 : Assemblée des UP et Conclusion.</p>
Subvention	1 000 €

7-

NOM DU PROJET	Mains Vives (Solo de cirque)
PORTEUR DU PROJET	Camille FAUCHIER
NOM ASSOCIATION	Compagnie Née d'un doute
THEME	Artistique et culturelle
QUARTIER	1- Bordeaux maritime
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Juin 2013 caserne Niel, festival Queyries fait son cirque. Décembre 2013 Festival Un chapiteau en hiver
PUBLIC CIBLE	Tous publics à partir de 8 ans
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	4 personnes (2 Artistes 1 technicien, 1 chargé de production/diffusion)
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Faire prendre conscience que cette violence (physique et/ou psychologique) est plus présente qu'on ne le pense et peut se trouver n'importe où. - Montrer qu'il est possible d'en parler, d'échanger à son sujet et de se reconstruire. - Ne pas oublier que ces actes de violence, peu importe ce par quoi ils sont initiés, ne sont et ne seront jamais quelque chose de normal ou de mérité.
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>Il s'agit d'un solo de 50 minutes dans lequel seront présentées différentes disciplines de cirque : Corde lisse, corde volante, trampoline, équilibre.</p> <p>Un personnage féminin dont la vie a basculé un soir, tente de se frayer un chemin pour survivre, va lutter pour retrouver son identité et réapprendre à s'ouvrir aux autres.</p>
Subvention	1 500 €

NOM DU PROJET	Festival « Cabaret de curiosité »	
PORTEUR DU PROJET	Christina FORGET- DRAPIER	
NOM ASSOCIATION	Chapeau Bas	
THEME	Culture et mode	
QUARTIER	1- Bordeaux Maritime	
JURY	A- 15h 30	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	23/24/25 Mai 2013 Au Vivres de l'Art 2 bis rue Achard, Place Raulin - 33300 Bordeaux (sous réserve d'accord définitif de Jean François Buisson)
PUBLIC CIBLE	Tout public, toutes classes sociales, tous âges
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	1500 sur 3 jours
OBJECTIFS	Ce festival a pour but de faire partager un moment de détente, d'amusement et de curiosités, de faire interagir les visiteurs, faire connaître les réalisations et les univers créatifs des participants. Les créateurs sont libres de proposer leurs œuvres à l'achat, afin de développer leurs propres projets.
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>EVENEMENT SUR 3 JOURS / 3 SOIRS - manifestation gratuite</p> <p>30 exposants d'artisanat d'art/Parcours initiatique dans le « Cabaret de Curiosités » à travers les stands immobilisés sur 3 jours.</p> <p>OUVERTURE du festival à 10h30</p> <p>15h30 début des activités (art de la rue, théâtre d'impro, musique, spectacles).</p> <p>De 20h00 à 21h00 - Pause générale pour les bénévoles et les artisans avec des possibilités pour le public de prendre part à des créations et repartir avec leur propres œuvres).</p> <p>21h00 – Début des défilés de mode (3 soirs = 3 créateurs)</p> <p>Au 3^{ème} soir les 3 stylistes présenteront en collaboration une création hybride : LA MARIEE</p>
Subvention	1 000 €

NOM DU PROJET	Les journées du film Ethnographique JFE
PORTEUR DU PROJET	Amélie GODET
NOM ASSOCIATION	L'Autre
THEME	Culture .
QUARTIER	1 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Fil rouge des JFE de Janvier à Avril 2013 Festival du 1er au 5 avril 2013 à Bordeaux
PUBLIC CIBLE	Tous public, accessible (festival entièrement gratuit)
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	Environ 1000 personnes (chiffres basés sur la dernière édition en 2012)
OBJECTIFS	<u>Objectifs du festival</u> - Réfléchir autour du thème « <i>Autrement</i> » et des alternatives qui en découlent. - Promouvoir et diffuser des films documentaires à caractère ethnographique. - Interagir avec des artistes, réalisateurs, acteurs locaux & nationaux. - Faire connaître des façons de faire, d'agir et de vivre autrement.
DESCRIPTIF DU PROJET	Depuis 18 ans maintenant, l'association L'Autre organise les Journées du Film Ethnographique (JFE) qui se veulent être, avant tout, un temps de rencontres et d'échanges. En cela, cette manifestation est l'expression concrète de notre éthique : reconnaître l'Autre dans sa diversité afin d'œuvrer à une meilleure compréhension entre les cultures. Ainsi, les Journées du Film Ethnographique se conçoivent dans un esprit de convivialité et d'inter-culturalité autour de projections de films, d'animations culturelles, de débats et de causeries ouverts à tous. Le support audiovisuel ainsi que les animations artistiques constituent des pôles attractifs permettant des échanges féconds. Cette année, l'association innove en développant un fil rouge du mois de janvier au mois d'avril 2013 afin d'amorcer l'évènement et de rentrer au fur et à mesure dans la thématique de cette année.
Subvention	700 €

NOM DU PROJET	Journée d'étude « Bordeaux et l'Aquitaine : perspective d'un territoire »
PORTEUR DU PROJET	Léo MIGNOT
NOM ASSOCIATION	Vocation Sociologue
THEME	Solidarité
QUARTIER	-
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Le 7 Novembre 2013
PUBLIC CIBLE	Jeunes de 16 à 25 ans (étudiants et non-étudiants), parents, élus locaux, partenaires professionnels locaux, chercheurs
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	150 personnes
OBJECTIFS	<p>Le but de notre action, menée par de jeunes doctorants âgés de 22 à 27 ans, est d'organiser une journée d'étude faisant de la notion de territoire la clé de voute du colloque.</p> <p>L'objectif final étant de travailler sur : « Bordeaux : quelles perspectives d'intégration du territoire ?</p> <p>Trois sous thèmes composant cette journée de réflexion collective ont été dégagés : 1) Education et territoires ; 2) Innovation et territoires ; 3) Du local au global, enjeux et perspectives ?</p> <p>L'initiative de cette journée est de laisser place aux jeunes de 16 à 25 ans et aux acteurs locaux, afin qu'ils puissent exprimer leurs avis, opinions.</p>
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>Différents thèmes seront abordés lors des sessions du matin s'inscrivant dans les grands axes définis précédemment.</p> <p>Interrogation le territoire et ses appropriations en réfléchissant sur les transports et le local, ...</p> <p>L'après-midi laissera place aux ateliers et laissera place à quatre moments : Témoignages des jeunes Bordelais Retour d'expérience d'acteurs de terrain, Paroles d'élus locaux, Interventions des chercheurs, doctorants, etc.</p>
Subvention	300 €

11-

NOM DU PROJET	« 10 tonnes de préjugés. »
PORTEUR DU PROJET	Maloup BORY
NOM ASSOCIATION	CARGO 209
THEME	Culture et luttés contre les discriminations
QUARTIER	1- Bordeaux Maritime et 5 – St Michel Nansouty
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	13 Avril au 11 Mai 2013, Quai du Maroc Bordeaux
PUBLIC CIBLE	Tout public , étudiants et jeunes particulier
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	1 000 personnes pendant un mois
OBJECTIFS	L'objectif est de permettre au public Bordelais de mieux appréhender les différences de mode de vie et par conséquent de lutter contre les préjugés et toutes formes de discrimination. Pour cela nous allons mettre en place une manifestation culturelle, sous forme d'une grande exposition d'œuvres artistiques. « 10 tonnes de préjugés » est un projet d'échanges interculturels entre Saint- luis du Sénégal et Bordeaux.
DESCRIPTIF DU PROJET	Durant cette manifestation culturelle, seront présentées les œuvres réalisées par les artistes français et sénégalais, nées de l'enquête de terrain de plusieurs mois entre Bordeaux et Saint-Louis du Sénégal. Durant un mois sont programmées : - une exposition d'œuvres sénégalaises et française, - des représentations théâtrales sur le thème des préjugées, - la projection de films d'étudiant Français est Sénégalais - des soirées débats - une clôture avec une conférence et un concert.
Subvention	1 250€

12-

NOM DU PROJET	Lancement d'un lieu de vie artistique à Bordeaux : Les Traverses
PORTEUR DU PROJET	HEBERT Marie-Lise
NOM ASSOCIATION	Compagnie en aparté
THEME	développement culturel local
QUARTIER	2- Grand Parc, Paul Doumer
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	L'ensemble de l'année 2013, aux Traverses, 34 rue mandron à Bordeaux.
PUBLIC CIBLE	Les jeunes artistes de Bordeaux / Les collectifs de jeunes artistes / étudiant dans le domaine artistique et/ou culturel.
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	Une centaine de personnes vont profiter du lieu .
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un lieu de résidence, d'exposition ou de travail ouvert aux jeunes artistes d'Aquitaine qui n'ont pas de lieu propre. - Développer des temps de rencontres et d'échanges dans la logique d'une insertion professionnelle simplifiée - Impulser des temps de stages de pratique artistique à moindre coût afin que les jeunes artistes justes sortis de formation continuent d'apprendre. - ...
DESCRIPTIF DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> -Lieu de résidence de la Compagnie de théâtre En Aparté -Accueil de jeunes équipes artistiques dans l'espace de création. -mise en place de temps de rencontres, sous la forme de stages de pratiques artistiques. -Mise en réseau des artistes de la région.
Subvention	1 500 €

13-

NOM DU PROJET	Portraits de jeunes Européens
PORTEUR DU PROJET	Margaux JESTIN
NOM ASSOCIATION	Association des centres d'animations de Bordeaux
THEME	Inter culturalité
QUARTIER	3- centre
Catégorie	✓13-18 ans « initiatives ados »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Bristol
PUBLIC CIBLE	Jeunes du Centre d'animation
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	9 jeunes
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Aller à la rencontre de jeunes d'un autre pays, - S'imprégner des différentes cultures - Editer un livre et proposer notre projet aux autres jeunes - Valoriser l'implication des jeunes porteurs de projet. - S'initier aux techniques de l'interview
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>Trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Construction du projet : réunion et écriture des questions. - Actions de Co financement : vente de boissons et de gâteaux, chantier éducatifs. - Démarrage du projet : interview des jeunes dès que cela est possible, comme pendant les voyages organisés par le CA St Pierre, les voyages scolaires ou des échanges individuels.
Subvention	1 000 €

NOM DU PROJET	« Si j'me bouge, on s'y retrouve »
PORTEUR DU PROJET	Lakhdar DJIDJA
NOM ASSOCIATION	Association des centres d'animations de Bordeaux
THEME	Solidarité et engagement.
QUARTIER	Tous les quartiers de Bordeaux.
Catégorie	✓13-18 ans « initiatives ados »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Du 8 mars au 13 décembre à Bordeaux.
PUBLIC CIBLE	Adolescents de 12 à 17 ans , enfants de 6/ 11 ans, adultes.
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	<ul style="list-style-type: none"> - Repas de la solidarité pour les démunis : 100 personnes. - Jeu pour la Fête de l'Europe à destination des enfants 300 enfants. - Soirée dansante à thème autour de la solidarité : 150 personnes. - Réalisation d'un court métrage sur l'engagement des jeunes : 20 jeunes.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les plus démunis. - Etre solidaire et montrer que les jeunes de notre âge sont capable d'aider les autres. - Se faire plaisir, nous sentir utile. - Apporter notre soutien à une association de solidarité. - Sensibiliser d'autres jeunes à la solidarité. - Se retrouver entre jeunes de quartiers différents pour passer des moments agréables.
DESCRIPTIF DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Repas de la solidarité pour les démunis - Jeu pour la Fête de l'Europe à destination des enfants - Soirée dansante à thème autour de la solidarité - Réalisation d'un court métrage sur l'engagement des jeunes
Subvention	800 €

15-

NOM DU PROJET	Festival Art de Rue
PORTEUR DU PROJET	Olivier MAGLIONE
NOM ASSOCIATION	Interasso (BROCA 4)
THEME	Culture
QUARTIER	3 -Centre
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	9, 10, 11 Avril 2013, Université Bordeaux Segalen
PUBLIC CIBLE	Etudiant Bordeaux I, II, III et IV
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	1 500 personnes
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les étudiants à la diversité des arts de rue : Grapheurs, danseurs, jongleurs, comédiens... - Amener une autre vision de l'université, de rassembler les étudiants de toutes les filières. - Développer l'expression artistique des étudiants. - Concilier la vie étudiante et la culture populaire. - ...
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>C'est un projet Interasso (association BROCA 4) porté par Associo de l'université de Bordeaux II (sociologie).</p> <p><u>Programme :</u> 6 avril : concert d'ouverture suivi, les 3 jours suivants d'intervention de grapheurs, artistes de théâtre de rue, des jongleurs, et des danseurs. Les festivités auront lieu dans la cour d'honneur et dans la cour Leyteire entre midi et deux heures chaque jour et en soirée</p>
Subvention	400 €

NOM DU PROJET	Le projet VIA
PORTEUR DU PROJET	Rémi MORGAT
NOM ASSOCIATION	VIA
THEME	Culture et artisanat
QUARTIER	3- Centre
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Année 2013 à travers l'Europe
PUBLIC CIBLE	Artisans, Etudiants, tous publics
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	2 personnes + le public
OBJECTIFS	Mettre en place un cycle de conférence et une exposition à la suite d'un voyage en Europe et autour du monde à la rencontre des mains de l'homme. Nous souhaitons montrer des savoir-faire locaux ou internationaux afin d'éveiller un public aux méthodes traditionnelles de confection ou de construction.
DESCRIPTIF DU PROJET	Le projet VIA est un tour d u monde des mains de l'homme, d'est en ouest sans quitter le sol. Nous souhaitons rencontrer les acteurs de l'artisanat, de l'art et de la construction ainsi que les théoriciens à travers le monde. Nous souhaiterions participer à la démarche archiviste de l'UNESCO en documentant ces savoirs afin de les partager et les inscrire à la liste des patrimoines mondiaux immatériels. Ce projet mettra en valeur tant les savoir-faire que les partenariats internationaux existants comme ceux liant Bordeaux, à Bilbao, Cracovie, Fukuoka, Munich ou encore Porto.
Subvention	1 000 €

NOM DU PROJET	Futsal Charity Cup En route pour Casablanca
PORTEUR DU PROJET	Marine SIBE
NOM ASSOCIATION	1001 Jeunes Bordelais
THEME	Sports et solidarité
QUARTIER	7 - Bastide
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Le 7 mai 2013 à la salle Promis
PUBLIC CIBLE	Jeunes à partir de 18 ans
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	150 personnes
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> -Rassembler les jeunes autour du sport lors d'une journée agréable. -Sensibiliser les jeunes à des causes citoyennes, humanitaires et civiques. - Récolter un maximum de fonds pour l'association SolidariTC. - Faire connaître les 2 associations.
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>Organisation d'un tournoi Futsal à but caritatif à Bordeaux. Les fonds récoltés seront au profit de l'association SodaliTC.</p> <p>Cette jeune association a besoin de fonds afin de concrétiser l'envoi de fournitures scolaires aux enfants de Casablanca, au Maroc. Ce tournoi se déroulera de 15 h 00 à 23 h 00 et fera participer 16 équipes de 6 joueurs.</p> <p>Nous avons choisi le thème de la coupe d'Afrique des Nations en rapport avec le but humanitaire du projet pour des jeunes à partir de 18 ans.</p>
Subvention	200 €

18-

NOM DU PROJET	16 ème festival Européen du court métrage
PORTEUR DU PROJET	Marine PAQUIEN
NOM ASSOCIATION	Extérieur nuit
THEME	Culture /Cinéma/Jeunesse
QUARTIER	3- Centre
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Le 25 et 26 Avril 2013 à l'UGC Ciné-cité à Bordeaux
PUBLIC CIBLE	Tous publics
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	Plus de 600 personnes
OBJECTIFS	<p>Objectif Quantitatifs : remplir les séances, trouver assez de partenaires pour avoir un village d'exposition, avoir assez de court métrages venant de toute l'Europe et de bon Aquitains.</p> <p>Objectifs Qualitatifs : proposer une programmation satisfaisante avec des court métrages de qualité, satisfaction globale des partenaires et du jury.</p>
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>Programme :</p> <p>Jeudi 25 Avril :</p> <p>Matinée : séance destinée aux jeunes collégiens et lycéens.</p> <p>Soirée : Sélection Classique, suivie du court métrage étudiant produit par Extérieur Nuit/</p> <p>Vendredi 26 Avril :</p> <p>Matinée : séance destinée aux jeunes collégiens et lycéens.</p> <p>Après midi : séance destiné aux seniors.</p> <p>Soirée : Sélection Animation, cocktail et cérémonie de remise des prix.</p>
Subvention	650 €

19-

NOM DU PROJET	Les arts de la rue
PORTEUR DU PROJET	Antoine PEROCHON
NOM ASSOCIATION	MJC CL2V
THEME	Culture
QUARTIER	8- Bordeaux Caudéran
Catégorie	✓13-18 ans « initiatives ados »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Les deux semaines des vacances de Pâques
PUBLIC CIBLE	Les jeunes du quartier
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	Entre 8 et 12 jeunes entre 13 et 17 ans
MOTIVATIONS	Nous avons envie de mettre en place un atelier deejaying afin d'apprendre et pour certains se perfectionner, de façon à animer des soirées musicales. Savoir enchaîner les morceaux, établir une programmation musicale en fonction du public, apprendre les bases du Mix avec le calage tempo, le scratch et l'équalisation.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir animer des soirées. - Accompagner des groupes de danse de la MJC. - Etre autonome pour l'organisation et la gestion événementielles. - Croiser des activités de la MJC en mélangeant les jeunes venant de différentes pratiques.
DESCRIPTIF DU PROJET	Mise en place de stage deejaying avec DJ Aron pour s'améliorer et aussi pour notre plaisir. La MJC proposera ce stage à 3 euros soit 1 euro par jour car ce petit engagement financier du jeune garantit son investissement au projet.
Subvention	500 €

NOM DU PROJET	“ Diner Presque Parfait Inter-Habitats Jeunes”
PORTEUR DU PROJET	Camille ROYE
NOM ASSOCIATION	Le Levain Habitats Jeunes
THEME	Culture, loisirs et éco-citoyenneté
QUARTIER	3- Bordeaux Centre
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	<u>Date</u> : de Janvier à avril 2013 <u>Lieu</u> : Dans 4 habitats jeunes (2 à Bordeaux, un à Lormont et un à Libourne)
PUBLIC CIBLE	20 Jeunes résidents des habitats jeunes, âgés de 18 à 25 ans
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	20 jeunes.
MOTIVATIONS	-Développer les situations d'échanges et de rencontres entre les jeunes et entre les structures d'habitats jeunes - Le projet vise à placer l'expérience de la rencontre comme source d'apprentissages et de lien social.
OBJECTIFS	Dans une approche conviviale, promouvoir les situations où les résidents sont acteurs dans leur cadre de vie par : la rencontre, les échanges, la vie collective, la mobilisation et l'implication. - Valoriser les savoir-faire et potentiels de chacun. - Encourager la culture de coopération, de la solidarité et de la démocratie. - <i>Beaucoup d'autres objectifs sont poursuivis, voir dossier complet</i>
DESRIPTIF DU PROJET	Défi ayant pour but d'organiser 4 diners dans 4 habitats jeunes. Pour cela une brigade de 3 cuisiniers sera constituée par Habitat. Chacune des brigades s'accueillera à tour de rôle et devra proposer un diner à leurs invités. Les diners seront jugés et évalués à la fin chaque soirée, tant sur l'animation, que sur la qualité du repas et de la décoration. A la suite des 4 diners, une brigade vainqueur sera désignée et sera récompensée.
Subvention	500 €

21-

NOM DU PROJET	Lancement du site Internet et de la version mobile du Cannelé d'Adresse
PORTEUR DU PROJET	Sophie ROUX.
NOM ASSOCIATION	Cannelé d'Adresse
THEME	Culture et sorties.
QUARTIER	Tout Bordeaux
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Année 2012/2013
PUBLIC CIBLE	Population Bordelaise mais aussi les visiteurs.
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	Personnes travaillent sur le projet + un web -designer
OBJECTIFS	Les missions principales consistent à créer une version mobile du site Internet, accroître la visibilité du cannelé d'Adresse et créer un design propre au site.
DESCRIPTIF DU PROJET	Le pôle Web de l'association n'existe que depuis deux ans, l'année dernière le site a été créé, offrant ainsi une alternative au guide papier. Nous souhaitons, cette année, relancer la version Web et lancer la version mobile pour Smartphone du Cannelé d'Adresse lors d'une soirée spéciale. Le but est que ces deux supports fonctionnent de façon autofinancé par le biais d'encarts publicitaire achetés par nos partenaires.
Subvention	200 €

D-2013/225

Domaine de La Dune. Conventions de séjours : Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de la Gironde et Fondation Maison de la Gendarmerie.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des actions en faveur de la Jeunesse, nous accompagnons les associations qui mettent en œuvre des projets destinés à développer l'apprentissage de la citoyenneté et à responsabiliser les jeunes.

Le Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de la Gironde (CPLJ) agit grâce à l'intervention d'animateurs issus de la Police Nationale, à destination des jeunes de 6 à 17 ans, et axe son champ d'intervention sur la valorisation des initiatives entreprises par les jeunes dans un contexte de mixité sociale et pluriculturelle.

Pour mener à bien ces projets éducatifs, l'Association développe à la fois des accueils de loisirs, comme ceux que nous connaissons dans le quartier du Lac, ainsi que des séjours découvertes et chantiers jeunes.

Aux vacances de la Toussaint 2012, un chantier-jeunes a permis de réaliser des ateliers de peinture au Domaine de La Dune à Arcachon, tout en apportant aux jeunes un autre environnement.

Compte tenu des bonnes conditions de réalisation de ce premier chantier, la Ville soutiendra et accompagnera à nouveau une semblable action en faveur de 15 adolescents. Ces jeunes seront encadrés par 5 animateurs qualifiés.

Ce séjour se déroulera sur le Domaine de La Dune à Arcachon, du 21 au 25 octobre 2013, et portera sur des travaux de peinture, cette activité ayant répondu aux attentes des intéressés lors de l'édition précédente.

Le soutien de la Ville se concrétisera par l'octroi de la gratuité de l'hébergement et du petit-déjeuner pour le groupe de jeunes et les encadrants, ainsi que par l'application d'un tarif de 12,20 euros s'agissant des repas du midi.

Les repas du soir n'entrent pas dans le champ de la présente convention et restent à la charge de l'association.

Cette prestation fera l'objet de la convention jointe en annexe du présent rapport.

D'autre part, le Domaine de La Dune a reçu la demande de réservation de la Fondation de la « Maison de la Gendarmerie » (siège à Paris), qui réserve depuis 9 années consécutives les hébergements afin de permettre à des enfants de 6 à 12 ans de partir en Centre de Vacances.

Cette fondation, fondée en 1944, et reconnue d'utilité publique, a pour but d'aider, d'assister et de secourir (aides sociales, organisation de centres de vacances ...) les gendarmes et leurs familles.

La vocation principale de La Dune étant l'accueil d'enfants, nous proposons cette convention afin de faciliter le départ en vacances des enfants de cette fondation.

Ainsi, le Domaine de La Dune accueillera en pension complète des enfants de 6 à 12 ans, du centre de vacances de la Fondation « Maison de la Gendarmerie ».

Deux séjours pour 40 jeunes sont programmés :

- ✓ Du mardi 9 juillet au jeudi 25 juillet 2013

- ✓ Du mardi 30 juillet au jeudi 15 août 2013

L'équipe pédagogique et éducative, composée d'adultes, sera présente sur le site :

- ✓ Le lundi 8 juillet 2013 (arrivée en matinée) à hauteur de 5 personnes
- ✓ Du mardi 9 juillet au jeudi 25 juillet 2013 à hauteur de 10 personnes
- ✓ Du vendredi 26 juillet au lundi 29 juillet 2013 à hauteur de 5 personnes
- ✓ Du mardi 30 juillet au jeudi 15 août 2013 à hauteur de 10 personnes
- ✓ Du vendredi 16 août au dimanche 18 août 2013 à hauteur de 5 personnes

Les conditions tarifaires d'accueil seront les suivantes :

- ✓ Pension complète par jour et par personne d'un montant de 34,60 euros.
- ✓ Mise à disposition d'une salle d'activités pour 630 euros par séjour.
- ✓ Mise à disposition d'un bureau et d'une infirmerie d'un montant de 85 euros par séjour.

Cette prestation fera l'objet de la convention jointe en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les dispositions convenues dans les conventions ci-jointes.
- autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION DE SEJOUR

DOMAINE DE LA DUNE

ENTRE LES SOUSSIGNES

D'une part :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2013 n°.....

Et d'autre part :

Monsieur Jean-Paul FAIVRE, Président de l'Association Centre Départemental de Prévention et de Loisirs des Jeunes de la Gironde, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

HISTORIQUE :

Le Domaine de la Dune situé au 156 Boulevard de la Côte d'Argent 33120 ARCACHON, est une propriété de la Ville de Bordeaux, issue d'une donation faite en 1919 par Madame Veuve LALANNE.

En 1958, l'Etablissement a obtenu l'agrément pour la création d'un Aérium Préventorium. Il est devenu par la suite une Maison d'enfants à caractère Sanitaire et Social. Une reconversion du Centre a été réalisée en 1988, avec l'accord des héritiers. A ce jour le Domaine de La Dune peut accueillir des stages sportifs, séjours d'enfants, séminaires d'études, groupes associatifs pour toutes les activités à caractère social, socio- éducatif, sportif,...

Agréments :

DRJSCS n° 330091015

Education Nationale : n° 033EN0144FE92 (pour 4 classes)

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Conformément à la délibération adoptée en Conseil Municipal le....., la Ville de Bordeaux accueillera le Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de la Gironde pour l'organisation d'un séjour/chantier pour les enfants de 6 à 17 ans (garçons et filles), au Domaine de La Dune 156 Boulevard de la Côte d'Argent – 33120 ARCACHON.

Le chantier consistera en un atelier de peinture.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D’ACCUEIL

Durée du séjour :

La présente convention s’applique à un séjour couvrant la période du lundi 21 octobre 2013 au vendredi 25 octobre 2013 inclus (5 jours).

Nombre de participants :

Enfants et jeunes adolescents âgés de 6 à 17 ans : 15.
Encadrants adultes : 5.

Hébergement et Restauration :

✓ Hébergement :

Le Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de la Gironde disposera de l’ensemble des installations de pavillons nécessaire au bon fonctionnement du séjour / chantier (logement et restaurant).

L’aménagement des chambres est conforme aux dispositions du décret n° 95-949 du 25 août 1995 modifié par le décret n° 99-465 du 2 juin 1999 et le décret n° 2000-164 du 23 février 2000.

✓ Restauration :

Le groupe de jeunes sera accueilli dans les meilleures conditions diététiques appliquées à l’alimentation des jeunes.

Le prestataire s’engage à fournir le petit déjeuner, le déjeuner et le goûter.

Le blanchissement du linge des participants n’est pas compris dans la pension.

Le lavage des draps est à la charge du bailleur.

Tarifs :

Le prix journée par personne – jeunes et adultes – est fixé à 12,20 euros (douze euros et vingt centimes). Ces tarifs ne sont donnés qu’à titre indicatif, la révision de ceux-ci ayant lieu tous les ans par le Conseil Municipal.

L’hébergement, le petit-déjeuner et le goûter sont gratuits. La prestation n’inclut pas le dîner qui reste à la charge de l’association.

Horaire d’Arrivée : le lundi 21 octobre matin

Horaire de Départ : le vendredi 25 octobre après le déjeuner

ARTICLE 3 – CONSIGNES GENERALES REGLEMENT INTERIEUR

- I. Les locaux et voies d’accès qui sont mis à la disposition de l’utilisateur devront être restitués en l’état.
- II. L’utilisateur pourra disposer uniquement du matériel mis à sa disposition. De plus si des clefs des locaux lui ont été confiées, il sera précisé le nombre et l’accès auxquels elles donnent droit.
- III. L’utilisation des locaux s’effectuera dans le respect de l’ordre public, de l’hygiène et des bonnes mœurs.
- IV. Un règlement intérieur est affiché dans chaque chambre et salle de réunion.

ARTICLE 4 – EXECUTION DE LA CONVENTION

La réservation deviendra ferme et définitive dès retour de la convention (mail, courrier ou fax) dûment complétée et signée.

Un état des lieux contradictoire ainsi que la liste des matériels mis à disposition seront établis à l'arrivée et au départ, signé par les deux parties.

4.1 - Etat des lieux contradictoire

L'ensemble des biens sur lesquels porte la jouissance du preneur est en très bon état et d'utilisation normale immédiate.

Ces opérations s'effectuent en présence du responsable du séjour et de la responsable du Domaine, qui viseront l'état précisé en faisant apparaître toute anomalie.

Les détériorations provoquées par le preneur et les matériels manquants lui seront imputés sous réserve d'avoir été constatés et évalués lors de la restitution des lieux. Un devis devra impérativement être présenté au preneur préalablement à toute réparation, sauf dispense accordée par le preneur.

Les équipements et biens suivants sont mis à disposition :

- Literie (draps et couvertures fournis)
- Les clefs du pavillon d'hébergement doivent être retirées à l'accueil lors de l'arrivée et déposées avant le départ. Le lieu de dépôt des clefs doit être précisé au preneur. En cas de perte, la clef sera facturée 36 euros.

4.2 - Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée :

1. Par la Ville de Bordeaux, collectivité propriétaire, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressé à l'organisateur :

- a. Pour cas de force majeure,
- b. Pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public.
- c. Si les locaux sont utilisés à des fins conforme aux obligations contractées par les parties, ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

2. Par l'organisateur, pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié à la Ville de Bordeaux, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit jours francs avant la date de début de la prestation.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

L'organisateur s'engage à contracter une police d'assurance pour couvrir les risques liés tant à l'utilisation des locaux que les biens meubles et équipements, ainsi que ceux relatifs aux personnes.

L'organisateur devra se conformer aux consignes de sécurité du Domaine de la Dune.

Toute dégradation ou disparition de matériel mis à disposition, devra être signalée à la responsable de l'établissement et sera facturée au preneur.

La Ville de Bordeaux déclare que les locaux et installations répondent aux normes de sécurité applicables aux établissements recevant des centres de vacances de jeunes, et ce, conformément aux textes en vigueur. La responsable de l'établissement effectue avec le responsable du séjour une reconnaissance des dispositifs de protection et de lutte contre l'incendie au premier jour du séjour. La responsable du domaine s'engage également à fournir au preneur une photocopie du dernier procès verbal de la commission de sécurité.

ARTICLE 6 – MODALITES DE PAIEMENT

Le preneur s'engage à payer 30% d'arrhes à la signature de la convention et le solde le 1^{er} jour du séjour.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour le Maire de Bordeaux

Pour l'Association

Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire

Monsieur Jean-Paul FAIVRE
Président

CONVENTION DE SEJOUR

DOMAINE DE LA DUNE

ENTRE LES SOUSSIGNES

D'une part :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2013 n°.....

Et d'autre part :

Monsieur le Lieutenant Colonel TEISSIER, secrétaire général adjoint fondation « Maison de la Gendarmerie »
10 Rue de Tournon 75006 PARIS

HISTORIQUE :

Le Domaine de la Dune situé au 156 Boulevard de la Côte d'Argent 33120 ARCACHON, est une propriété de la ville de Bordeaux issue d'une donation faite en 1919 par Madame Veuve LALANNE.

En 1958, l'Etablissement a obtenu l'agrément pour la création d'un Aérium Préventorium. Il est devenu par la suite Maison d'enfants à caractère Sanitaire et Social. Une reconversion du Centre a été réalisée en 1988, avec l'accord des héritiers. A ce jour le Domaine LA DUNE peut accueillir des stages sportifs, séjours d'enfants, séminaires d'études, groupes associatifs pour toutes les activités à caractère social, socio-éducatif, sportif,...

Agréments :

DRJSCS n° 330091015

Education Nationale : n° 033EN0144FE92 (pour 4 classes)

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Conformément à la délibération adoptée en Conseil Municipal le, la Ville de Bordeaux accueillera la Fondation « Maison de la Gendarmerie » pour l'organisation d'un centre de vacances pour les enfants de 6 à 12 ans (garçons et filles), dans le Domaine de LA DUNE, 156 Boulevard de la Côte d'Argent – 33120 ARCACHON.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCUEIL

Durée du séjour :

La présente convention est souscrite pour une période déterminée de 42 jours au cours de l'été 2013 et répartie comme suit :

Deux séjours :

- Du mardi 9 juillet 2013 au jeudi 25 juillet 2013
- Du mardi 30 juillet 2013 au jeudi 15 août 2013

Trois périodes de présence du personnel encadrant pour les préparations et le rangement des séjours :

- Le lundi 8 juillet 2013
- Du vendredi 26 juillet 2013 au lundi 29 juillet 2013
- Du vendredi 16 août 2013 au dimanche 18 août 2013

Nombre de participants :

Le prestataire s'engage à assurer l'hébergement dans les conditions normales de confort et de nourriture de 50 personnes : 40 jeunes et 10 adultes conformément aux périodes citées ci-dessus.

Hébergement et Restauration :

✓ Hébergement :

La fondation « Maison de la Gendarmerie » disposera de l'ensemble des installations de pavillons nécessaire au bon fonctionnement du centre de vacances (logement, restaurant, infirmerie). L'aménagement des chambres est conforme aux dispositions du décret n° 95-949 du 25 août 1995 modifié par le décret n° 99-465 du 2 juin 1999 et le décret n° 2000-164 du 23 février 2000.

✓ Restauration :

Le prestataire s'engage à fournir la nourriture avec 4 repas par jour : petit déjeuner, déjeuner, goûter, et dîner, et ce, dans les meilleures conditions diététiques appliquées à l'alimentation des jeunes de 6 à 12 ans.

Le blanchissage du linge des participants n'est pas compris dans la pension.

Le lavage des draps est à la charge du bailleur et s'effectuera pour chaque séjour.

✓ Tarifs :

- Le prix journée par personne est fixé à 34,60 euros.
- Le montant de la location de la salle Arguin est fixé à 630 euros par séjour.
- Le montant de la location de la salle Pyla, de la salle Automne et le Bureau est fixé à 85 euros par séjour.

Horaires d'Arrivée : à préciser pour les deux séjours

Horaires de Départ : à préciser pour les deux séjours

ARTICLE 3 – CONSIGNES GENERALES REGLEMENT INTERIEUR :

- I. Les locaux et voies d'accès qui sont mis à la disposition de l'utilisateur devront être restitués en l'état.
- II. L'utilisateur pourra disposer uniquement des locaux et matériel mis à sa disposition. De plus si des clefs des locaux lui ont été confiées, il sera précisé le nombre et l'accès auxquels elles donnent droit.
- III. L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.
- IV. Un règlement intérieur est affiché dans chaque chambre et salle de réunion

ARTICLE 4 – EXECUTION DE LA CONVENTION

La réservation deviendra ferme et définitive dès retour de la convention (mail, courrier ou fax) dûment complétée et signée,

Un état des lieux contradictoire ainsi qu'une prise en compte des matériels mis à disposition seront établis à l'arrivée et au départ, signés par les deux parties, et ce, pour chaque séjour :

4.1 Etat des lieux

L'ensemble des biens sur lesquels porte la jouissance du preneur est en très bon état et d'utilisation normale immédiate.

Ces opérations s'effectueront en présence du responsable du centre de vacances et de la responsable de l'établissement, qui viseront l'état précité en faisant apparaître toute anomalie.

Les détériorations provoquées par le preneur et les matériels manquant lui seront imputés sous réserve d'avoir été constatés et évalués lors de la restitution des lieux. Un devis devra impérativement être présenté au preneur préalablement à toute réparation, sauf dispense accordée par le preneur.

Les équipements et biens suivants :

- Literie (draps et couvertures fournis)
- Salle de réunion
- Rétroprojecteur
- Les clefs des salles ainsi que celles des entrées des pavillons d'hébergement doivent impérativement être retirées à l'accueil lors de l'arrivée et déposées avant le départ. Le lieu de dépôt des clefs devra être précisé au preneur. En cas de perte, la clef sera facturée 36 €

4.2 Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée :

1. Par la Ville de Bordeaux, collectivité propriétaire, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'organisateur :
 - a. Pour cas de force majeure,
 - b. Pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public,
 - c. Si les locaux sont utilisés à des fins non-conformes aux obligations contractées par les parties, ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

2. Par l'organisateur, pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié à la Ville de Bordeaux, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit jours francs avant la date de début de la prestation.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

L'organisateur s'engage à contracter une police d'assurance pour couvrir les risques liés tant à l'utilisation des locaux que les biens meubles et équipements, ainsi que ceux relatifs aux personnes.

L'organisateur devra se conformer aux consignes de sécurité du DOMAINE DE LA DUNE.
Toute dégradation ou disparition de matériel mis à disposition, devra être signalée à la responsable de l'établissement et sera facturée au preneur.

La Ville de Bordeaux déclare que les locaux et installations répondent aux normes de sécurité applicables aux établissements recevant des centres de vacances de jeunes, et ce conformément aux textes en vigueur.

La responsable de l'établissement effectue avec le directeur du centre de vacances une reconnaissance des dispositifs de protection et de lutte contre l'incendie au premier jour du séjour.
La responsable de l'établissement s'engage également à fournir au preneur une photocopie du dernier procès verbal de la commission de sécurité.

ARTICLE 6 – TARIFS – MODALITES DE PAIEMENT

Le preneur s'engage à payer 30% d'arrhes dès la signature de la convention, 35% en juillet 2013, et le solde à la fin du deuxième séjour, soit le jeudi 15 août 2013.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le.....

Pour le Maire de Bordeaux

Pour la Maison de la Gendarmerie

Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire

Lieutenant Colonel TEISSIER